



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 9 avril 2018 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour
- 10.02** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 mars 2018

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Octroi d'un contrat à LES ENTREPRISES VENTEC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des trottoirs, bordures et autres travaux connexes pour l'année 2018 à l'arrondissement de Lachine, au montant de 1 008 840,78 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense maximale de 1 059 282,82 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1801 - Sept soumissionnaires
- 20.02** Octroi d'un contrat à LES ENTREPRISES BERGERON-MINEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien des espaces verts et de tonte de gazon pour les années 2018, 2019 et 2020 à l'arrondissement de Lachine, au montant de 261 846,81 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16851 - Cinq soumissionnaires
- 20.03** Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 8 500 \$, toutes taxes incluses, pour les services professionnels relatifs à l'aménagement du parc Pominville dans le cadre du contrat octroyé à DÉOM ET ASSOCIÉS EXPERTS-CONSEILS INC., majorant le contrat de 42 127,99 \$ à un montant maximal de 50 627,99 \$
- 20.04** Addenda - Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 43 517,24 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux relatifs à l'aménagement du parc Pominville de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du contrat octroyé à LV CONSTRUCTION INC., majorant ainsi le contrat de 478 689,56 \$ à un montant maximal de 522 206,80 \$
- 20.05** Octroi d'un contrat à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION (SPMS INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, au montant de 118 524,74 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 18-16675 - Quatre soumissionnaires
- 20.06** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CYCLO-CLUB LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 10 100 \$ pour l'édition 2018 des Mardis cyclistes de Lachine

- 20.07** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. et octroi d'une contribution financière au montant de 32 500 \$ dans le cadre du Programme de sécurité urbaine pour l'année 2018
- 20.08** Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal, et octroi d'une contribution financière au montant de 44 385,60 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 3 juin au 26 août 2018

30 – Administration et finances

- 30.01** Autorisation d'une dépense au montant de 53 275 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal pour divers parcs de l'arrondissement de Lachine
- 30.02** Autorisation de la disposition de sept abribus de l'arrondissement de Lachine en faveur de la Société de transport de Montréal
- 30.03** Adoption de la Politique locale d'inclusion de logements sociaux et abordables de l'arrondissement de Lachine
- 30.04** Reconnaissance du CLUB DE COUREURS BORÉAL en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 9 avril 2018 au 1^{er} avril 2021
- 30.05** Réception du bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Lachine relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout numéro 11-010 et transmission de ce bilan au directeur du Service de l'eau de la Ville de Montréal
- 30.06** Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 28 février 2018
- 30.07** Octroi d'une aide financière au montant de 213 483 \$ à six organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et un montant de 287 \$ à un athlète désigné dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien de l'élite sportive et culturelle
- 30.08** Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 5 055 \$

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion et présentation - Règlement numéro RCA18-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2018

47 – Urbanisme

- 47.01** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades de l'immeuble situé au 1225, rue Notre-Dame
- 47.02** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de la façade avant de l'immeuble situé au 244-250, 16^e Avenue

- 47.03** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un développement résidentiel de 30 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec (Jenkins - Maisons de ville JML)
- 47.04** Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment multifamilial de 51 unités sur le lot portant le numéro 5 599 410 du cadastre du Québec (intersection de la rue Victoria et de l'avenue George-V)
- 47.05** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un développement résidentiel de 30 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec (Jenkins - Maisons de ville JML)
- 47.06** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment multifamilial de 51 unités sur le lot portant le numéro 5 599 410 du cadastre du Québec (intersection de la rue Victoria et de l'avenue George-V)
- 47.07** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation d'un équipement mécanique de type thermopompe sur le toit pour l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 3 378 758 du cadastre du Québec (80, 53^e Avenue)
- 47.08** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement et de transformation d'un bâtiment unifamilial situé sur le lot portant le numéro 2 135 062 du cadastre du Québec (785, 6^e Avenue)
- 47.09** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment bifamilial sur le lot portant le numéro 1 704 624 du cadastre du Québec (5040, boulevard Saint-Joseph)
- 47.10** Opération cadastrale - Frais de parc de 41 157 \$ - Lot 1 704 624 du cadastre du Québec situé au 5040, boulevard Saint-Joseph

50 – Ressources humaines

- 50.01** Réception de la liste de mouvement de personnel

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Renouvellement du mandat d'un membre résident pour une période d'un an et nomination de quatre nouveaux membres résidents pour une période de deux ans au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil
- 70.02** Période de questions du public



Dossier # : 1187292002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi d'un contrat à LES ENTREPRISES VENTEC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des trottoirs, bordures et autres travaux connexes pour l'année 2018 à l'arrondissement de Lachine, au montant de 1 008 840,78 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense maximale de 1 059 282,82 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1801 - Sept (7) soumissionnaires |

D'octroyer un contrat à LES ENTREPRISES VENTEC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des trottoirs, bordures et autres travaux connexes pour l'année 2018 à l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 1 008 840,78 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1801;

D'autoriser une dépense maximale de 1 059 282,82\$, toutes taxes incluses, comprenant le montant du contrat, les incidences, les frais accessoires et les contingences, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-28 15:20

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187292002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi d'un contrat à LES ENTREPRISES VENTEC INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection des trottoirs, bordures et autres travaux connexes pour l'année 2018 à l'arrondissement de Lachine, au montant de 1 008 840,78 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense maximale de 1 059 282,82 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1801 - Sept (7) soumissionnaires |

CONTENU

CONTEXTE

La division des ressources financières et matérielles de l'arrondissement de Lachine a procédé à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réfection de trottoirs, bordures et autres travaux connexes, selon les plans et devis préparés par la division des études techniques de l'arrondissement de Lachine.

Un appel d'offres public numéro LAC-PUB-1801 a été lancé le 13 février 2018 et les soumissions ont été ouvertes le 5 mars 2018. La durée de la publication a été de 21 jours. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 2 juillet 2018.

Il y a eu deux addenda dans le cadre de cet appel d'offres:

Addenda 1 (16 février 2018): Modification de la date d'ouverture des soumissions

Addenda 2 (1er mars 2018): Réponses à des questions, modifications mineures de clauses administratives et techniques

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'approuver une dépense maximal de 1 059 282.82\$ incluant les incidences et d'octroyer un contrat pour la réfection des trottoirs, bordures et autres travaux connexes pour l'année 2018 à la firme Les entreprises Ventec Inc., pour un montant de 1 008 840.78 \$, toutes taxes incluses, comprenant les contingences d'une valeur de 10 % toutes taxes incluses et tous les frais accessoires le cas échéant, cette compagnie ayant fourni la plus basse soumission conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ce projet a pour but de procéder à la réfection de diverses sections de trottoirs ou de bordures, suite à l'identification de tronçons de rue qui font partie des travaux de planage et de pose de revêtement (PCPR) artériel, des demandes de citoyens, de demandes de permis

pour l'aménagement d'entrées charretières, de trottoirs endommagés ou suite à certaines interventions au niveau des infrastructures (remplacement d'entrées de service d'égout, d'aqueduc ou de nouveaux branchements d'utilités publiques). Chaque demande est validée par les employés des études techniques pour vérifier l'état actuel des trottoirs avant de procéder aux travaux. De plus, ces travaux sont requis dans l'optique d'assurer des trottoirs sécuritaires aux usagers de l'arrondissement de Lachine.

Selon l'ampleur du PCPR artériel et des demandes, le SIVT et l'arrondissement prévoient effectuer deux volets répartis comme suit:

Volet 1 : Portera sur les sections de trottoir bordant les rues incluses dans le programme complémentaire de planage revêtement (PCPR) artériel. Ces travaux sont assumés par le Services des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

| RUE | TRONÇON | SUPERFICIE À RÉPARER |
|------------|------------------------|-----------------------------|
| 18e Avenue | Victoria à Remembrance | 258,38 |
| Notre-Dame | 25e Avenue à Dawes | 355,44 |
| St-Antoine | 36e à 37e Avenue | 50,76 |
| Provost | 36e à 37e Avenue | 257,18 |
| Provost | 38e à 40e Avenue | 126,27 |
| Provost | 42e à 43e Avenue | 92,17 |
| Provost | 43e à 44e Avenue | 241,23 |
| Provost | 44e à 46e Avenue | 173,79 |

Volet 2 : L'arrondissement prévoit effectuer 3 à 4 listes réparties à l'été et à l'automne. Les travaux de la liste No 1 débiteront aussitôt après avoir terminé les travaux du volet 1 (PCPR) ou plus tard le 18 juin 2018.

| LISTE | DATE |
|--------------|------------------------------|
| 1 | Au plus tard le 18 juin 2018 |
| 2 | Environ le 6 août |
| 3 | Environ le 17 septembre |
| 4 | À déterminer - si requise |

JUSTIFICATION

Sept (7) soumissionnaires ont déposé une soumission sur huit preneurs de cahier des charges, pour un pourcentage de 87.5%.

Après analyse, cinq soumissions sur sept soumissions sont considérées conformes.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation de l'arrondissement et le montant de l'octroi.

| Firmes | Prix (taxes incl.) | Contingences (taxes incl.) | Total (taxes incl.) |
|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| Les entreprises Ventec inc. | 917 127,98 \$ | 91 712,80 \$ | 1 008 840,78 |
| Cojalac | 1 052 001,70 \$ | 105 200,17 \$ | 1 157 201,87 |
| Eurovia | 1 072 093,59 \$ | 107 209,36 \$ | 1 179 302,94 |
| Larotek | 1 096 905,19 \$ | 109 690,52 \$ | 1 206 595,71 |
| Uniroc | 1 139 456,29 \$ | 113 945,63 \$ | 1 253 401,92 |

| | | | |
|--|--------------------------|---------------------|-------------------|
| | - \$ | - \$ | - |
| Estimation | 860 982,81 \$ | 86 098,28 \$ | 947 081,10 |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) | 1 161 068,64 \$ | | |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | 15,09^c | | |
| Écart entre la moyenne et l'estimation (%) | 22,59^c | | |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | 244 561,14 | | |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | 24,24^c | | |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) | 61 759,68 | | |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) | 6,52^c | | |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) | 148 361,10 | | |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) | 14,71^c | | |

Explication des écarts

L'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation finale est de (6.52%) défavorable que l'estimation de l'arrondissement. Cet écart est dû principalement au prix unitaire des articles A.5, A.8, "Mise en place et protection du béton par temps froid" et "Plate-bande à revêtement bitumineux".

Le tableau ci-dessous montre les principaux écarts entre les différents articles des soumissions

| item | Description | Prix unitaire (estimation) | Quantités totales | Coûts Estimatifs | PRIX UNITAIRE (soumission Ventec) | MONTANT Soumis | | Analys écart |
|------|--|----------------------------|-------------------|------------------|-----------------------------------|----------------|------|--------------|
| A.5 | Mise en place et protection du béton par temps froid | 8 | 180 | 1 440,00 \$ | \$ 20,00 | 3 600,00 \$ | 150% | 2 160,0 \$ |
| A.8 | Plate-bande à revêtement bitumineux | 44 | 528 | 23 232,00 \$ | \$ 85,00 | 44 880,00 \$ | 93% | 21 648,00 |

La soumission de la firme Les entreprises Ventec Inc. est la plus basse soumission conforme et avec un écart de 6.52%.

Nous recommandons donc l'octroi du contrat à la firme Les entreprises Ventec Inc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 1 059 282.82 \$, incluant les incidences est à répartir sur deux payeurs (SIVT et l'arrondissement) comme suit:

Ces travaux seront assumés en partie par l'arrondissement (60.47 %) et en partie par le service des infrastructures, de la voirie et des transports (39.53 %).

Le tableau ci-dessous résume la répartition des coûts entre l'arrondissement de Lachine et la SIVT:

| | Prix (taxes incl.) | Contingences (taxes incl.) | Total (taxes incl.) | Incidences | Dépense Totale | Répartition % |
|-----------------------|--------------------------|-------------------------------|---------------------------|--------------|--------------------|------------------|
| Arrondissement | 554 603,76 \$ | 55 460,38 \$ | 610 064,13 \$ | 30 503,21 \$ | 640 567,34 \$ | 60,47% |
| SIVT | 362 524,22 \$ | 36 252,42 \$ | 398 776,65 \$ | 19 938,83 \$ | 418 715,48 \$ | 39,53% |
| TOTAL | 917 127,98 \$ | 91 712,80 \$ | 1 008 840,78 \$ | 50 442,04 \$ | 1 059 282,82 \$ | 100% |

Tableau: Partage des coûts du contrat LAC-PUB-1801 et les frais d'incidents, basé sur la soumission de l'adjudicataire.

Les coûts assumés par le service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) se résument au Volet 1: réfection de trottoirs, bordures et autres travaux connexes bordant les rues incluses dans le programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) artériel. L'arrondissement de Lachine assume donc le Volet 2: Trois ou quatre listes réparties à l'été et à l'automne de sections de trottoirs constitués surtout de la réfection de diverses sections de trottoirs ou de bordures, suite à des demandes de citoyens, de demandes de permis pour l'aménagement d'entrées charretières ou de trottoirs endommagés.

Le service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Comparativement aux années antérieures, la prévision budgétaire a augmenté principalement à cause de l'ajout de dos-âne et la réparation de cours d'eau dans le contrat de trottoirs 2018.

En décembre 2016, la limite de vitesse de la majorité des rues de l'arrondissement a été réduite à 30 km/h. Afin de faire respecter cette limite de vitesse, diverses mesures d'apaisement de la circulation sont devenues nécessaires. Les dos d'âne sont une des mesures dont l'efficacité a été éprouvée, autant à Montréal qu'ailleurs, et dont l'arrondissement prévoit déployer. L'installation des dos d'âne dans l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Lachine représente un montant de 92 094.98 \$ toutes taxes incluses.

La réparation de cours d'eau représente un montant de 105 689.62 \$ toutes taxes incluses. Elle a été ajoutée afin de se conformer aux documents normalisés de la Ville de Montréal, en utilisant, le cahier des prescriptions normalisé, le cahier des charges normalisées ainsi que le devis technique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier assure une amélioration de la qualité de vie des résidents par des mesures d'apaisement de la circulation (installation de dos d'âne),

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'octroi du contrat soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Lachine ne sera pas en mesure d'assurer des trottoirs sécuritaires pour les usagers à l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux volet 1 : 30 avril 2018

Début des travaux volet 2 : au plus tard le 18 juin 2018

Fin des travaux : Novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, le chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) s'applique au présent contrat.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres initiales.

Les entreprises Ventec inc., n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles). De plus, elle n'est pas inscrite sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. L'entreprise détient son AMF en date du 18 mars 2018.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001);
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Mathieu LEGAULT, Lachine

Lecture :

Mathieu LEGAULT, 27 mars 2018
Jean CARRIER, 21 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-05

David LESNIK
Dir. Travaux Publics Lachine



Dossier # : 1187118001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division de la voirie |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi d'un contrat à LES ENTREPRISES BERGERON-MINEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien des espaces verts et de tonte de gazon pour les années 2018, 2019 et 2020 à l'arrondissement de Lachine, au montant de 261 846,81 \$, toutes taxes incluses – Appel d'offres public numéro 18-16851 - Cinq soumissionnaires |

D'octroyer un contrat à LES ENTREPRISES BERGERON-MINEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien des espaces verts et de tonte de gazon pour les années 2018, 2019 et 2020 à l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 261 846,81 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 18-16851;

D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 261 846,81 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-29 16:57

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1187118001**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division de la voirie |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi d'un contrat à LES ENTREPRISES BERGERON-MINEAU INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien des espaces verts et de tonte de gazon pour les années 2018, 2019 et 2020 à l'arrondissement de Lachine, au montant de 261 846,81 \$, toutes taxes incluses – Appel d'offres public numéro 18-16851 - Cinq soumissionnaires |

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'octroyer un contrat de service d'entretien des espaces verts et de tonte de gazon pour les années 2018, 2019 et 2020 (trois ans) à la firme Les entreprises Bergeron-Mineau inc, pour un montant de 261 846.81 \$, toutes taxes incluses, cette compagnie étant le plus bas soumissionnaire conforme, suite à l'appel d'offres public numéro 18 16851 A88.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 19 0038 -10 février 2014- dossier 1142421005 - Octroyer un contrat pour service d'entretien des espaces verts et de tonte du gazon pour l'année 2014 dans l'arrondissement de Lachine au montant de 66 562.25 toutes taxes incluses, à la compagnie 9273-5927 Québec inc. (les entreprises mobiles), plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres sur invitation 14-13469 - 3 soumissionnaires.

CA15 19 0115 - 13 avril 2015 - dossier 1151415003 - Octroyer un contrat pour service d'entretien des espaces verts et de tonte de gazon pour les années 2015, 2016 et 2017 dans l'arrondissement de Lachine au montant de 188 992.34 \$, toutes taxes incluses, à la compagnie 9273-5927 Québec inc. (Les Entreprises Mobile), plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres public numéro 15-14185

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Le Service de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public numéro 18 16851 A88 et les 5 compagnies nous ont fourni leur soumission. Le plus bas soumissionnaire conforme étant la firme Les entreprises Bergeron-Mineau inc, il est recommandé que le contrat lui soit octroyé.

Les soumissions suivantes ont été reçues:

NOM Montant de la soumission (toute taxes incluses)

Les entreprises Mobile 340 288.75 \$
Les entreprise Tony Difeo inc. 363 737.06 \$
Les entreprises Bergeron-Minau inc 261 846.81 \$
Roy Olivier 690 975.49 \$
Paysagiste Déneigement A.J.B. 262 020.07 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour les années 2018,2019 et 2020

Imputation:

2410.00100000.301422.07165.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000

Coût total: 261 846.81 \$, toutes taxes incluses

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'adjudicataire a pris connaissances des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement "Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats".

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude BABIN
C/m horticulture & parcs <<arr.>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-28

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement



Dossier # : 1176731001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer à la firme Déom et associés experts-conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, un contrat de services professionnels en architecture de paysage d'un montant de 42 127.99 \$ toutes taxes incluses, pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet d'aménagement du parc Pominville - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1710 - Deux (2) soumissionnaires |

D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 8 500 \$, toutes taxes incluses, pour les services professionnels au parc Pominville dans le cadre du contrat octroyé à DÉOM ET ASSOCIÉS EXPERTS-CONSEILS INC., par la résolution CA17 19 0149 selon l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1710, majorant ainsi le contrat de 42 127,99 \$ à un montant maximal de 50 627,99 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-29 14:32

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1176731001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer à la firme Déom et associés experts-conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, un contrat de services professionnels en architecture de paysage d'un montant de 42 127.99 \$ toutes taxes incluses, pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet d'aménagement du parc Pominville - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1710 - Deux (2) soumissionnaires |

CONTENU

CONTEXTE

Contexte:

Lors de l'aménagement du parc Pominville, des sols instables ont été détectés lors de travaux d'excavation, forçant l'arrêt du chantier. L'arrondissement a donc fait appel à des firmes expertes afin de comprendre et solutionner cette situation. L'instabilité des sols s'explique en partie par la grande profondeur des remblais récemment installés suite aux travaux de réhabilitation environnementale qui ont pris fin en août 2017 ainsi que par leur mode de compaction. La compaction naturelle des sols se produisant à long terme (plusieurs mois ou années), une compaction mécanique des remblais avait donc été réalisée afin de ne pas retarder la réalisation des aménagements du parc. Toutefois, cette opération n'a pas permis de stabiliser suffisamment les sols de remblais afin qu'ils puissent accueillir les éléments construits selon les normes requises.

Selon les firmes expertes consultées, des interventions visant le remplacement des remblais instables devaient être entreprises afin de renforcer les sols sous-jacents aux structures ou aux surfaces rigides à construire (équipement de jeux, surfaces bétonnées et en pavés de béton, etc.). Des recommandations en ce sens ont été émises par la firme GHD et une directive de changement a été envoyée à l'entrepreneur général (LV Construction inc.), responsable des travaux d'aménagement.

Il est à préciser que sans ces travaux de mitigation, les structures construites pourraient présenter des déficiences tel que fissures, dénivelés, etc. Cette situation aurait été particulièrement problématique pour certains équipements de jeux dont les éléments sont ajustés les uns par rapport aux autres.

Les travaux supplémentaires ont donc été entrepris par la compagnie L.V. Construction inc., sous la supervision de la firme Déom et associés experts-conseils inc. afin de nous assurer que ceux-ci se fassent selon la directive de changement émise en contrôlant les

travaux qui ont été réalisés en régie contrôlée. Ces interventions ont eu lieu entre le 6 novembre et le 17 novembre 2017.

En plus de la surveillance, cette situation a également entraîné des tâches connexes additionnelles d'ordre administratives ou techniques (ex.: modification des plans originaux). Étant donné que les travaux correctifs n'étaient pas prévus lors de la planification du projet ni au mandat initial du consultant, des crédits supplémentaires sont donc demandés pour le paiement des honoraires professionnels conséquents.

Description:

Il s'agit pour le conseil d'autoriser une augmentation de 8500 \$, taxes incluses dans l'enveloppe des contingences, la valeur du contrat octroyé à la firme DÉOM ET ASSOCIÉS EXPERTS-CONSEILS INC. pour les services professionnels dans le cadre des travaux correctifs des remblais du parc Pominville, par la résolution CA17 19 0149 selon l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1710, majorant ainsi le montant total du contrat de 42 127.99 \$ à 50 627.99 \$;

Les honoraires supplémentaires comprennent:

- les réunions avec l'entrepreneur et la Ville;
- la préparation d'esquisses et d'un nouveau plan final de nivellement;
- la surveillance additionnelle lors des travaux correctifs;
- le suivi administratif des travaux supplémentaires.

Selon le document 'Bilan travaux supplémentaires', le total des frais supplémentaires s'élève à 8 703.50 \$ taxes non-incluses (**soit 10 006.85 \$ taxes incluses**).

(voir pièce jointe 'Bilan travaux supplémentaires': **veuillez noter que les montants inscrits sur la pièce jointe n'incluent pas les taxes**).

Justification:

Le projet du parc Pominville étant attendu depuis longtemps attendu par les citoyens, nous avons procédé aux travaux correctifs supplémentaires dès l'automne afin de ne pas retarder davantage la réalisation des aménagements qui seront achevés vers la fin du mois de juin 2018. Nous avons donc confié le mandat de surveillance des travaux supplémentaires et des tâches conséquentes (aux niveaux administratif et technique) à la firme Déom et associés experts-conseils, déjà impliquée dans la réalisation du projet. Ces travaux n'étant pas prévus au mandat initial de la firme Déom et associés experts-conseils inc., la division des études techniques soutient que les honoraires supplémentaires demandés par la firme sont justifiés.

La firme Déom et associés experts-conseils inc. a soumis des honoraires professionnels pour les travaux supplémentaires exécutés en novembre dernier au montant de 10 006.85 \$ (taxes incluses). Dans le présent contrat qui lie la firme Déom et associés experts-conseils inc. à l'arrondissement, un montant prévu aux contingences, soit 3 829.82 \$ (taxes incluses), a été utilisée pour acquitter une partie des honoraires demandés. C'est donc le montant résiduel de 6 177.03 \$ (taxes incluses) qui fait l'objet de la présente autorisation.

La Division des études techniques recommande une dépense totale de 8 500 \$ (taxes incluses), non seulement afin d'acquitter le montant résiduel de 6 177.03 \$ (taxes incluses) mais également afin de suppléer à toute situation non-anticipée au contrat

professionnel qui pourrait survenir d'ici la fin des travaux de chantier du parc Pominville. Il est à noter que toute demande d'honoraires supplémentaires sur ce dernier point devra faire l'objet d'une justification de la part de la firme Déom et associés experts-conseils inc. et d'une autorisation de la part de l'arrondissement.

La Division des études techniques a examiné le dossier présenté par la firme Déom et associés experts-conseils inc. et recommande au conseil d'arrondissement le paiement des honoraires supplémentaires et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel du présent addenda.

Aspects financiers:

La dépense supplémentaire est imputable au Programme Triennal d'Interventions (PTI) provenant des fonds réservés dans le cadre du projet Pominville.

Impacts majeurs:

Advenant que l'octroi de crédit supplémentaire soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Lachine ne pourra pas procéder au paiement des honoraires supplémentaires de la firme Déom et associés experts-conseils inc.

Calendrier et étape(s) subséquente(s):

Reprise des travaux de chantier au parc Pominville: Printemps 2018, selon les conditions climatiques.
Fin des travaux: fin juin 2018

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1176731001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer à la firme Déom et associés experts-conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, un contrat de services professionnels en architecture de paysage d'un montant de 42 127.99 \$ toutes taxes incluses, pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet d'aménagement du parc Pominville - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1710 - Deux (2) soumissionnaires |

CONTENU

CONTEXTE

La Ville a acquis en 2015 des terrains adjacents au développement du quartier Pominville avec l'intention d'y aménager un parc. L'arrondissement de Lachine souhaite, suite aux travaux de réhabilitation environnementale, procéder à l'aménagement des aires de jeux et de repos selon l'esquisse d'aménagement produite en 2014.

Dans le cadre de ce projet, un contrat pour la réalisation de plans et devis ainsi que pour la surveillance de chantier avait été accordé à la firme Séguin-Lacasse inc. en 2014. Une esquisse d'aménagement avait alors été développée et des plans et devis de réalisation avaient été amorcés. Toutefois, en raison de la fermeture des bureaux de la firme Séguin-Lacasse, les plans et devis sont restés inachevés. Un appel d'offres public (LAC-PUB-1710) a donc été lancé le 22 mars dernier pour l'obtention de services professionnels afin - notamment - de finaliser les plans et devis de réalisation et effectuer la surveillance de chantier de ce projet.

Les documents pour cet appel d'offres, ont été préparés par la division des études techniques de la Direction des travaux publics et publié dans le journal Constructo et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 22 mars au 10 avril 2017. La durée de publication a été de vingt (20) jours. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 7 août 2017.

Il s'agit donc d'octroyer un contrat au montant de 42 127.99 \$, toutes taxes incluses, à la firme Déom et associés experts-conseils inc., pour des services professionnels, cette firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis dans les documents d'appels d'offre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 19 0037 - 1142421004 -Octroyer un contrat de services professionnels au montant de 51 980,20 \$ à la firme Le Groupe Séguin Lacasse Inc. pour la préparation des plans et devis de réalisation ainsi que pour la surveillance de chantier dans le cadre de l'aménagement du parc Pominville.

CA 16 - 190106 - 1166731002- 11 avril 2016 - Octroyer un contrat à Techsport Inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, au prix total de 75 298,62 \$ toutes taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'équipement de jeux dans le cadre des travaux de réfection du parc Pominville.

CA 16 - 190155 - 1166731003 - 13 juin 2016 - Octroyer un contrat à Manorex inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 71 112,04 \$ toutes taxes incluses, pour la fourniture de machinerie avec opérateur dans le cadre des travaux de réhabilitation environnementale au parc Pominville

2176731002 - 17 avril 2017 - Approuver le comité de sélection pour l'appel d'offres de services professionnels numéro LAC-PUB-1710 - Services professionnels pour la préparation de plans et devis de surveillance de chantier - Aménagement du parc Pominville

DESCRIPTION

L'octroi du contrat de services professionnels en rubrique vise:

- la finalisation des plans et devis de réalisation pour le secteur du parc Pominville (secteur ceinturé par l'avenue J.-Alphonse-Lachance et les rues de la Verrerie et Norman);
- l'esquisse et la conception des plans et devis de réalisation pour le secteur ouest du parc (secteur du cul-de-sac de la Verrerie);
- le support lors de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux;
- la surveillance de chantier pour les deux secteurs ci-haut mentionnés.

De façon générale, les travaux d'aménagement comprennent pour **le secteur du parc Pominville**:

- l'aménagement deux aires de jeux : l'une destinée aux enfants de 18 mois à 5 ans et une autre pour les enfants de 5 à 12 ans. L'arrondissement a déjà procédé à l'achat des équipements de jeux.
- des aires de repos adjacentes aux aires de jeux avec implantation de mobilier urbain;
- une aire de jeux libres gazonnée;
- des éléments d'éclairage;
- un sentier d'accès universel pour les piétons et un chemin d'accès pour les véhicules de services;
- la construction d'une clôture dans le parc, le long de l'avenue J-Alphonse-Lachance (rue privée) et le long de la rue Norman;
- l'engazonnement d'une section du talus le long de la rue Norman;
- la plantation de végétaux.

Les interventions envisagées pour **le secteur du cul-de-sac de la Verrerie** consistent en l'aménagement:

- d'une voie d'accès pour le parc (usagers et véhicules d'entretien);

- d'une voie piétonnière entre la rue de la Verrerie et la rue Norman;
- d'une clôture érigée entre le terrain du Canadien Pacifique et la propriété de la Ville.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du projet du parc Pominville, un contrat pour la réalisation de plans et devis ainsi que pour la surveillance de chantier avait été accordé à la firme Séguin-Lacasse inc. en 2014. Une esquisse d'aménagement avait alors été développée et des plans et devis de réalisation avaient été amorcés. Toutefois, en raison de la fermeture des bureaux de la firme Séguin-Lacasse, les plans et devis sont restés inachevés. Un appel d'offres public (LAC-PUB-1710) a donc été lancé le 22 mars dernier pour l'obtention de services professionnels afin - notamment - de finaliser les plans et devis de réalisation et effectuer la surveillance de chantier de ce projet.

Les services d'approvisionnement de l'arrondissement de Lachine a procédé à l'appel d'offres public LAC-PUB-1710, documents préparés par la division des Études techniques de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine auquel ont soumissionné deux (2) firmes. La division des ressources matérielles de l'arrondissement de Lachine a lancé l'appel d'offres le 22 mars 2017 et a procédé à l'ouverture des soumissions le 10 avril 2017. Sur dix (10) preneurs de cahiers de charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission pour un pourcentage de 20 %. Ce taux peut s'expliquer par le manque ou l'absence de services en architecture de paysage qui ne sont pas toujours présents parmi les firmes ayant pris le cahier des charges.

Pour le présent appel d'offres, la division des ressources matérielles a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établi selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé. Suite aux résultats intérimaires, les soumissionnaires ayant déposé une soumission recevable et ayant obtenu un pointage supérieur ou égal à 70 points, ont été retenus.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes retenues ont été ouvertes. Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage, soit la firme Déom et associés experts-conseils inc. pour un montant de **42 127.99 \$** toutes taxes incluses (voir tableau en pièce jointe).

Le détail du processus d'approvisionnement se trouve à l'intervention jointe.

La firme Déom et associés experts-conseils inc. ayant obtenu le plus haut pointage, nous recommandons donc l'octroi à cette firme.

L'estimation budgétaire pour ce contrat était évaluée à 70 445.18 \$ (toutes taxes incluses). On remarque ainsi un écart favorable de 28 317.19 \$ entre l'estimation projetée des coûts et le prix de la soumission de la firme Déom et associés inc. qui est de 42 127.99 \$ toutes taxes incluses, soit un différentiel de 40.2 %. Dans le tableau en pièce jointe, on constate que les écarts de prix se situent plus particulièrement au niveau des honoraires pour la surveillance de chantier. Les prix compétitifs de ce soumissionnaire peuvent être justifiés par le manque d'ouvrage. Une autre explication pourrait être que la firme n'a pas considéré une surveillance en résidence qui requiert un surveillant de chantier à temps plein comparativement à une surveillance quotidienne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale est imputable au Programme Triennal d'Interventions (PTI).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le recours aux services professionnels en architecture de paysage permettra l'élaboration de parcs et d'espaces verts contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie des citoyens et participera à la rétention des familles sur le territoire de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais pour permettre le lancement de l'appel d'offres pour les travaux et effectuer ces derniers à la fin de l'été 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier comporte des enjeux de communication dont la stratégie sera élaborée par le division des études techniques et la division des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres public en vue de la réalisation du parc: juin 2017

Octroi du contrat pour la réalisation des travaux: été 2017

Réalisation des travaux: du 21 août au 29 septembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres initiales.

La firme Déom et associés experts-conseils inc.. n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Benoît PAULIN)

Certification de fonds :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine GOLDSTYN
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-26

Christophe ASHKAR
Directeur - travaux publics

**Dossier # : 1176731002**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi d'un contrat à LV CONSTRUCTION INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'aménagement au parc Pominville de l'arrondissement de Lachine – Autorisation d'une dépense maximale de 528 689,56 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1730 – Trois (3) soumissionnaires |

D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 43 517,24 \$, toutes taxes incluses, pour les travaux d'aménagement au parc Pominville de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du contrat octroyé à LV CONSTRUCTION INC., par la résolution CA17 19 0233 selon l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1730, majorant ainsi le contrat de 478 689,56 \$ à un montant maximal de 522 206,80 \$;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-29 14:33**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1176731002**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi d'un contrat à LV CONSTRUCTION INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'aménagement au parc Pominville de l'arrondissement de Lachine – Autorisation d'une dépense maximale de 528 689,56 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1730 – Trois (3) soumissionnaires |

CONTENU

CONTEXTE

Contexte des travaux supplémentaires:

Lors du début des travaux de l'aménagement du parc Pominville par l'entreprise LV Construction en septembre 2017, des sols instables ont été détectés lors de travaux d'excavation, forçant ainsi l'arrêt du chantier. L'arrondissement a donc fait appel à des firmes expertes afin de comprendre et solutionner cette situation. L'instabilité des sols s'explique en partie par la grande profondeur des remblais récemment installés suite aux travaux de réhabilitation environnementale qui ont pris fin en août 2017 ainsi que par leur mode de compaction. La compaction naturelle des sols se produisant à long terme (plusieurs mois ou années), une compaction mécanique des remblais avait alors été réalisée afin de ne pas retarder la réalisation des aménagements du parc. Toutefois, cette opération n'a pas permis de stabiliser suffisamment les sols de remblais afin qu'ils puissent accueillir les éléments construits selon les normes requises.

Selon les firmes expertes consultées suite à l'arrêt du chantier, des interventions visant le remplacement des remblais instables devaient être entreprises afin de renforcer les sols sous-jacents aux structures ou aux surfaces rigides à construire (équipement de jeux, surfaces bétonnées et en pavés de béton, etc.). Des recommandations en ce sens ont été émises par la firme GHD et une directive de changement a été envoyée à l'entrepreneur général (LV Construction inc.), responsable des travaux d'aménagement.

Les travaux correctifs ont donc été entrepris par la compagnie LV construction rapidement afin de ne pas retarder davantage l'aménagement du parc. Ils ont été réalisés sous la supervision de la firme Déom et associés experts-conseils inc. ainsi que des laboratoires GHD afin qu'ils se fassent selon la directive de changement émise. Les travaux consistaient de manière générale à enlever une épaisseur de remblai variable selon l'aménagement projeté et à compacter l'assise, installer une géogrille ou géotextile puis de remblayer par de la pierre compactée. Les travaux se sont déroulés de manière continue entre le 6 et le 17 novembre 2017.

Il est à préciser que sans ces travaux de mitigation, les structures construites auraient pu présenter des déficiences tel que fissures, dénivelés, etc. Cette situation aurait été

particulièrement problématique pour certains équipements de jeux dont les éléments sont ajustés les uns par rapport aux autres.

Les travaux correctifs sont maintenant terminés. La reprise du chantier est prévue au cours du mois du printemps 2018. La fin des travaux est prévue au début de l'été 2018.

Les travaux correctifs entraînent également des frais incidents en raison du report de la date d'ouverture du parc. Parmi les coûts supplémentaires, il faudra considérer la préservation de la clôture de chantier pour l'hiver, une remobilisation de la machinerie, etc.

Description des coûts:

Il s'agit pour le conseil d'approuver une majoration au contrat de la compagnie L.V. Construction inc. pour:

- les coûts des travaux supplémentaires reliés principalement à la correction des remblais instables (voir tableau ci-joint).
- pour suppléer à toute situation non-anticipée au contrat de L.V. Construction inc. qui pourrait survenir d'ici la conclusion des travaux au parc Pominville.

Cette somme est demandée afin de nous assurer que la conclusion du projet se fasse sans délai ni obstacle financier. Il est à noter que toute demande de frais supplémentaires de la part de l'entrepreneur devra faire l'objet d'une justification et d'une autorisation de la part de l'arrondissement.

Le coût des travaux supplémentaires, suite à une entente avec l'entrepreneur L.V. Construction inc, a été absorbé en grande partie par les frais de contingences de 37 849.30\$(avant taxes) déjà prévus au contrat ainsi que par le retrait de certains items au bordereau de soumission. Toutefois, afin de parer à toute situation imprévue qui pourrait survenir d'ici la fin du chantier, une somme supplémentaire de 37 849.20 \$(avant taxes) - égale au montant des contingences au contrat est requise. Cette somme est demandée afin de nous assurer que la conclusion du projet se fasse sans délai ni obstacle financier. Il est à noter que toute demande de frais supplémentaires de la part de l'entrepreneur devra faire l'objet d'une justification et d'une autorisation de la part de l'arrondissement.

Justification

Le projet du parc Pominville étant attendu depuis longtemps attendu par les citoyens, nous avons procédé aux travaux correctifs supplémentaires dès l'automne afin de ne pas retarder davantage la réalisation des aménagements qui seront achevés au début de l'été 2018. Nous avons donc confié le mandat des travaux correctifs à la firme L.V. Construction inc., déjà impliquée dans la réalisation du projet. Ces travaux n'étant pas prévus au contrat initial. La division des études techniques soutient que les montants supplémentaires demandés par l'entreprise sont justifiés.

La compagnie L.V Construction inc. a soumis des décomptes pour les travaux supplémentaires exécutés en novembre dernier au montant de 55 535,56\$ (avant taxes), soit 63 852.01\$ (taxes incluses). Dans le présent contrat qui lie L.V. Construction inc. à l'arrondissement, un montant prévu aux contingences, soit 37 849.30 \$(avant taxes) , sera utilisé pour acquitter une partie des montants demandés qui est en cours de vérification. La balance du montant réclamé fera l'objet d'annulation d'items du bordereau qui seront transférés dans l'enveloppe des contingences. Ces items sont principalement des quantités non-utilisés ou l'annulation de travaux liés à

l'aménagement paysager, mais sans impact sur la finalité globale du projet.

La Division des études techniques recommande donc l'augmentation de l'enveloppe des contingences de 37 849.30\$ (avant taxes), soit une augmentation de 10% de la valeur du bordereau des travaux afin de suppléer à toute situation non-anticipée au chantier qui pourrait survenir d'ici la fin des travaux de chantier du parc Pominville. Il est à noter que toute demande de montants supplémentaires devra faire l'objet d'une justification de la part de L.V. Construction et d'une autorisation de la part de l'arrondissement.

La Division des études techniques a examiné le dossier et recommande au conseil d'arrondissement le paiement des montants supplémentaires et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel du présent addenda.

Aspects financiers:

La dépense supplémentaire est imputable au Programme Triennal d'Interventions, dans le budget 'Parc'

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

IDENTIFICATION

Dossier # :1176731002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi d'un contrat à LV CONSTRUCTION INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux d'aménagement au parc Pominville de l'arrondissement de Lachine – Autorisation d'une dépense maximale de 528 689,56 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1730 – Trois (3) soumissionnaires |

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine a entrepris les démarches nécessaires afin de procéder à un appel d'offres public dans le but d'octroyer un contrat de construction pour l'aménagement du parc Pominville qui sera réalisé suite aux travaux de réhabilitation environnementale actuellement en cours.

Le présent sommaire vise donc l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux d'aménagement du parc Pominville ainsi que l'approbation d'un montant de 50 000,00 \$ pour des dépenses incidentes liées au projet.

Des documents d'appel d'offres, en vue de la réalisation des travaux d'aménagement, ont été préparés par la firme Déom et Associés Experts-Conseils de concert avec la division des études techniques de la Direction des travaux publics de l'arrondissement. La Direction du développement du territoire et des services administratifs de l'arrondissement de Lachine a procédé à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1730.

Un appel d'offres a été publié dans le journal Constructo et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 28 juin au 17 juillet 2017. La durée de publication a été de 19 jours. La soumission est valide pendant 90 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 15 octobre 2017.

Quatre (4) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda 1 (7 juillet 2017): Envois des plans d'électricité révisés et du bordereau révisé en conséquence. Les modifications concernaient principalement l'enlèvement du massif de béton prévu autour des conduits, l'ajout d'un lampadaire à des fins sécuritaires ainsi que l'ajout de bases de béton pour les nouveaux lampadaires;
- Addenda 2 (10 juillet 2017): Correctifs d'un item sur le bordereau de soumission;

- Addenda 3 (12 juillet 2017): Réponses à diverses questions techniques posées par des soumissionnaires (niveaux projetés, type et épaisseur de l'asphalte, dimensions des bordures de béton et de l'armature d'acier);
- Addenda 4 (13 juillet 2017): Réponses à diverses questions techniques posées par des soumissionnaires (précisions sur les dimensions d'une couche granulaire et sur les matériaux à transporter hors-site).

Les dépenses incidentes incluent notamment, mais sans s'y limiter:

- Achat et fourniture de structures d'éclairage sur la rue de la Verrerie;
- Achat et installation de paniers de ballon-panier et marquage au sol;
- Rapport d'inspection sur la conformité des modules de jeux et de la surface de protection des aires de jeux;
- Tout autres travaux connexes requis pour la finalité de l'ouvrage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 19 0037 (10 février 2014) - Octroyer un contrat de services professionnels au montant de 51 980,20 \$ à la firme Le Groupe Séguin Lacasse Inc. pour la préparation des plans et devis de réalisation ainsi que pour la surveillance de chantier dans le cadre de l'aménagement du parc Pominville;

D1156731005 (17 décembre 2015) - Octroyer un contrat d'excavation des sols contaminés à H2L Excavation inc. pour un montant de 18 315,52 \$ toutes taxes incluses, dans le cadre du projet de réhabilitation des sols au parc Pominville;

CA 16 19 0106 (11 avril 2016) - Octroyer un contrat à Techsport Inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, au prix total de 75 298,62 \$ toutes taxes incluses, pour la fourniture et l'installation d'équipement de jeux dans le cadre des travaux de réfection du parc Pominville;

CA16 19 0155 (9 mai 2016) - Octroyer un contrat à Manorex inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 71 112,04 \$ toutes taxes incluses, pour la fourniture de machinerie avec opérateur dans le cadre des travaux de réhabilitation environnementale au parc Pominville - LAC-INV-1618 - Quatre (4) soumissionnaires;

CA16 19 0222 (11 juillet 2016) - Octroyer à la firme Groupe ABS inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, un contrat de services professionnels d'un montant de 120 467,36 \$ toutes taxes incluses, pour des études géotechniques, de caractérisation environnementale et de surveillance de chantier dans le cadre de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales ainsi que d'aménagement de divers terrains tels que des parcs et des espaces verts. Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1623 - Sept (7) soumissionnaires;

CA17 19 0148 (8 mai 2017) - Octroyer un contrat à l'entreprise Catalogna et Frères Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 192 382,13 \$ toutes taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation environnementale dans le cadre de l'aménagement du futur parc Pominville - LAC-PUB-1717;

CA17 19 0149 (8 mai 2017) - Octroyer à la firme Déom et associés experts-conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, un contrat de services professionnels en architecture de paysage d'un montant de 42 127,99 \$ toutes taxes incluses, pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre du projet d'aménagement du parc Pominville.

DESCRIPTION

Les travaux ont pour objet l'aménagement du parc Pominville ainsi que d'une portion de la rue de la Verrerie adjacente au parc.

Les travaux du parc Pominville comprennent de manière générale et non-limitative :

- Le terrassement du site, incluant des travaux de drainage;
- L'aménagement d'aires de jeux pour enfants;
- La construction de bordures et de sentiers en béton;
- La construction d'aires en pavés de béton;
- La construction de bases de béton pour mobilier;
- La mise en place de clôtures ornementales;
- L'installation de mobilier urbain (bancs, supports à vélos, etc.);
- L'installation de lampadaires;
- La pose de végétaux, de gazon en plaque et d'ensemencement hydraulique.

Les travaux du secteur de la rue de la Verrerie comprennent de manière générale et non-limitative :

- Le décapage de surfaces asphaltées;
- Le nivellement et des travaux de drainage;
- La mise en place d'une fondation granulaire et d'une surface en asphalte;
- La construction de bordures en béton;
- La mise en place d'un portail d'accès;
- L'installation de mobilier urbain (paniers à rebuts, etc.);
- L'ensemencement hydraulique.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des services administratifs de l'arrondissement de Lachine a lancé l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1730, le 28 juin 2017 et a procédé à l'ouverture des soumissions le 17 juillet 2017.

Parmi les douze (12) firmes qui ont pris possession des documents de l'appel d'offres, trois (3) firmes ont fourni une soumission qui ont été jugées conformes. Ceci représente un ratio de 25 % entre les preneurs du cahier des charges et le nombre de soumissionnaires conformes. Parmi les neuf (9) autres preneurs, cinq (5) sont des entreprises en électricité, trois (3) sont spécialisés en travaux de génie civil et seulement un (1) seul est spécialisé en travaux d'aménagement paysager.

Les travaux sont prévus sur une durée de 40 jours de calendrier suite à l'ordre de débiter les travaux. L'exécution des travaux est prévue du 21 août au 29 septembre 2017.

Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générale, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, par jour de retard, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents.

Explication des écarts entre l'estimation des coûts et la soumission la plus basse:

Il existe un écart entre la soumission la plus basse et l'évaluation du coût des travaux. En effet, le total de notre estimation était de 565 903,17 \$ toutes taxes incluses, alors que la plus basse soumission se chiffre à 478 689,56 \$ toutes taxes incluses, soit une différence de 18,22 % en faveur de la Ville.

Il s'avère que plusieurs items à l'estimation soient plus élevés que ceux du bordereau du

plus bas soumissionnaire. Selon les consultants, les coûts inférieurs peuvent s'expliquer par des ententes ou contacts que les entrepreneurs entretiennent avec certains de leurs fournisseurs. Ceci expliquerait notamment la différence de coût pour l'item de la clôture ornementale. Ainsi, celui-ci avait été évalué à 76 169,76 \$ (taxes non-incluses) alors que le prix du plus bas soumissionnaire s'élève à 47 397,40 \$ (taxes non-incluses), soit une différence de 28 772,36 \$. Cette explication pourrait également s'appliquer à d'autres items tels ceux de la base granulaire (une différence de 4 753,00 \$ taxes non-incluses), de la plantation (soit une différence de 5 716,94 \$ taxes non-incluses) ou encore du bétonnage (différence de 5 570,27 \$).

Prendre note que la recommandation du consultant mentionne un écart de 15 % pour l'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation, mais le pourcentage devrait être lu 18,22%.

Toujours selon les consultants, il est également possible que certains entrepreneurs aient besoin de remplir leur carnet de travail pour la saison automnale ce qui engendrerait des prix compétitifs.

D'autre part, il est à noter que la liste de projets annexée avec la soumission de la firme LV Construction inc. semble démontrer que celle-ci possède une expérience pertinente en aménagement paysager.

La division des études techniques a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel qui est en faveur de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux du projet sont répartis comme suit, toutes taxes incluses :

- Contrat : 478 689,56 \$
- Incidences : 50 000,00 \$
- Dépenses totales: 528 689,56 \$

La dépense totale est imputable au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement. Voir l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement du parc Pominville contribuera également à l'amélioration de la qualité de vie et à la promotion de l'activité physique des résidents. Le verdissement et la plantation d'arbres contribueront à créer des îlots de fraîcheur et à réduire les gaz à effets de serre dans ces secteurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'octroi du contrat soit reporté ou refusé, l'arrondissement de Lachine ne pourra pas procéder aux travaux d'aménagement du parc Pominville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier comporte des enjeux de communication dont la stratégie sera élaborée par la division des études techniques et la division des communications de l'arrondissement. Des avis aux résidents seront distribués dans le secteur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de travaux: Suite à l'adoption du présent dossier par le conseil d'arrondissement du mois d'août
Début des travaux: 21 août 2017
Fin des travaux: 29 septembre 2017
Durée des travaux: 40 jours calendrier

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le Décret 796-2014 du 10 septembre 2014 ne s'applique dans le cadre de ce contrat vu que le contrat de construction est d'une valeur moindre de 5 M\$.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres initiales.

La firme LV Construction Inc. n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles). De plus, elle n'est pas inscrite sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Directive « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-D-11-002);
- Directive « Gestion des estimations des contrats » (C-OG-SDO-D-12-001);
- Directive « Loi visant à prévenir, combattre et sanctionner certaines pratiques frauduleuses dans l'industrie de la construction » (C-OG-SCRAM-D-12-001).
- Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Benoît PAULIN)

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine GOLDSTYN
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-02

Christophe ASHKAR
Directeur - travaux publics



Dossier # : 1186759006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi d'un contrat à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION (SPMS INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, au montant de 118 524,74 \$, toutes taxes incluses – Appel d'offres public numéro 18-16675 - Quatre soumissionnaires |

D'octroyer un contrat à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION (SPMS INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 118 524,74 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 18-16675;

D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 118 524,74 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-29 10:19

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186759006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi d'un contrat à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION (SPMS INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, au montant de 118 524,74 \$, toutes taxes incluses – Appel d'offres public numéro 18-16675 - Quatre soumissionnaires |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis quelques années, l'arrondissement fait face à plusieurs actes de vandalisme, d'intimidation, de clients difficiles, de menaces envers le personnel et utilisateurs, de flânage et de vols à la bibliothèque Saul-Bellow, aux arénas Pierre "Pete" Morin et Martin-Lapointe et récemment à la Vieille brasserie et à la Maison du brasseur lors de locations de salles. Conséquemment, la présence et les services d'un agent de sécurité sont requis à ces endroits.

Afin d'assurer la sécurité du personnel et des usagers, l'arrondissement a fait appel à des agents de sécurité sur une période de deux ans à la bibliothèque Saul-Bellow ainsi qu'aux arénas Pierre "Pete" Morin et Martin-Lapointe.

Dans le cas des arénas Pierre "Pete" Morin et Martin-Lapointe, nous avons été victimes, plus particulièrement, de groupes de gens faisant de l'intimidation envers le personnel et les utilisateurs ainsi que de flânage, ce qui a pour effet d'effrayer les utilisateurs venant pratiquer une activité aux arénas. Outre le col bleu qui est en service, il n'y a aucune surveillance à ces endroits. Régulièrement, le col bleu en devoir doit faire appel aux policiers afin de faire rétablir l'ordre.

Dans le cas de la bibliothèque Saul-Bellow, les employés et les utilisateurs sont également victimes et témoins d'actes de vandalisme et d'intimidation de la part de certains groupes de gens. De plus, il y a, à l'occasion, présence de clients ayant des comportements inadéquats, ce qui fait place à un climat de peur pour les utilisateurs.

Sur l'ensemble des 45 bibliothèques sur le territoire de la ville de Montréal, 17 d'entre elles font présentement appel à la présence d'un agent de sécurité.

Au cours de la dernière année, les surveillants d'installations de la Vieille brasserie et de la Maison du brasseur ont dû faire face à des clients en état d'ébriété lors des locations de salles et l'un deux a déjà reçu des menaces. Le surveillant d'installations est alors seul pour gérer ces comportements inadéquats. Il arrive également des situations où les gens en état d'ébriété tardent à quitter les lieux. C'est pourquoi nous avons ajouter ces lieux au présent appel d'offres.

CA16 19 0107 Octroi à la firme Axia Services, plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1609, le contrat pour le service d'agents de sécurité à la bibliothèque Saul-Bellow et aux arénas Pierre « Pete » Morin et Martin-Lapointe, le tout pour une période de douze mois et pour un montant total de 103 259,05 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Pour la bibliothèque Saul-Bellow, il s'agit d'obtenir la présence et les services d'un agent de sécurité sur la base de 52 semaines à raison de 40 heures par semaine. Pendant la relâche scolaire, les horaires peuvent varier. Les services de l'agent de sécurité se feront après les heures de classe et les fins de semaine.

Pour les arénas Pierre "Pete" Morin et Martin-Lapointe, il s'agit d'obtenir la présence et les services d'un agent de sécurité pour 32 semaines à raison de 68 heures par semaine. Le temps de surveillance sera partagé entre les deux arénas. Les services de l'agent de sécurité se feront après les heures de classe et les fins de semaine.

Pour la Vieille brasserie et la Maison du brasseur, il s'agit d'obtenir la présence et les services d'un agent de sécurité pour 52 semaines à raison de 12 heures par semaine (en fin de soirée).

De plus, un agent de sécurité sera requis lors de divers événements de l'arrondissement, et ce, pour un total de 150 heures réparties sur une année, selon les besoins des divers événements.

Exceptionnellement, une fermeture imprévue de la bibliothèque ou des arénas, la tenue d'un événement spécial ou un congé férié peuvent entraîner une diminution ou une hausse des heures hebdomadaires.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public (no -18-16675) a été fait par la Direction de l'approvisionnement de la ville de Montréal.

Quatre (4) soumissions ont été reçues et trois (3) d'entre elles ont été évaluées comme étant conformes.

Suite à l'analyse de conformité administrative, la proposition de la firme Société Générale de Surveillance et d'Investigation (SPMS Inc.) s'avère la soumission la plus basse conforme au montant total de 118 524,74 \$ toutes taxes applicables incluses.

Le présent contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics et l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes requises au paiement du présent contrat proviennent des budgets de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et de la Direction des travaux publics.
Portion 2018

Bibliothèque Saul-Bellow:

2410.0010000.301435.07231.54590.00000.0000.000000.000000.00000.00000 32 733.67

\$ (avant taxes)

Aré纳斯 Pierre "Pete" Morin & Martin-Lapointe:

2410.0010000.301430.07141.54590.00000.0000.000000.000000.00000.00000 32 884,80

\$ (avant taxes)

Maison du brasseur & Vieille brasserie:

2410.0010000.301405.07001.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000 9 430,20

\$ (avant taxes)

Événements divers:

2410.0010000.301477.07189.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000 2 266,87

\$ (avant taxes)

DA: 544573

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'agents de sécurité dans ces établissements, l'arrondissement s'expose à des risques de vandalisme et d'incivilités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : avril 2018

Fin du contrat : avril 2019 avec possibilité de reconduction (2 périodes additionnelles de 12 mois)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-03-27



Dossier # : 1187125001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CYCLO-CLUB LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 10 100 \$ pour l'édition 2018 des Mardis Cyclistes de Lachine |

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et CYCLO-CLUB LACHINE;
D'octroyer une contribution financière au montant de 10 100 \$ pour l'édition 2018 des Mardis Cyclistes de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-27 19:06

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187125001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et CYCLO-CLUB LACHINE et octroi d'une contribution financière au montant de 10 100 \$ pour l'édition 2018 des Mardis Cyclistes de Lachine |

CONTENU

CONTEXTE

Cyclo-Club Lachine (CCL) est un organisme à but non lucratif constitué le 20 avril 1976 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. CCL organise les *Mardis cyclistes de Lachine* (MCL) depuis plus de 40 ans.

L'organisme demande à l'arrondissement un soutien financier de 10 100 \$ et un soutien technique matériel et logistique pour la présentation des MCL pour 2018. La liste du soutien technique est détaillé en pièce jointe (voir annexe à la convention).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA117 01 151 8 mai 2017 Approuver et autoriser la signature de la convention de contribution entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et l'organisme Cyclo-Club Lachine pour la tenue de l'édition 2017 des Mardis cyclistes de Lachine et accorder un soutien financier de 10 100 \$

CG 16 0486 25 août 2016 Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à l'organisme Cyclo-Club Lachine pour la tenue des Mardis cyclistes de Lachine pour les années 2016, 2017 et 2018 et approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2016 / Ajuster la base budgétaire de 95 000 \$ en 2017 et de 60 000 \$ en 2018

CA16 19 0111 11 avril 2016 Autoriser et soutenir les activités de l'organisme Cyclo-Club de Lachine pour l'année 2016 - Soutien financier de 10 100 \$ et un soutien technique, matériel et logistique.

CA15 19 0125 13 avril 2015 Autoriser et soutenir les activités de l'organisme Cyclo-club de Lachine pour l'année 2015 - Soutien financier de 10 100 \$ et un soutien technique, matériel et logistique.

CA14 19 0155 12 mai 2014 Autoriser et soutenir les activités de l'organisme Cyclo-club de Lachine pour l'année 2014 - Soutien financier de 10 100 \$ et un soutien technique, matériel et logistique.

DESCRIPTION

Les MCL constituent un événement unique en son genre dans l'est du Canada et une des très rares courses amateurs de cyclisme sur route à Montréal. Cet événement jouit d'une excellente réputation. L'événement attire les cyclistes de niveau élite de l'est du Canada ainsi que des cyclistes professionnels et internationaux. Le rayonnement de cet événement est surtout local, régional et provincial.

Durant 10 semaines, une course de type critérium est présentée tous les mardis soir de juin, juillet et août. Un circuit est fermé dans les rues de l'arrondissement et cinq différentes catégories sont au programme : minime homme et femme, cadet homme et femme, et « Pro-Élite ». Près de 200 coureurs se disputent la victoire chaque semaine.

Historique du soutien financier de la Ville à l'événement

CCL bénéficie d'un soutien financier annuel de 10 100 \$ de la part de l'arrondissement de Lachine. Aussi, en 2012, le SDSS a octroyé au CCL un soutien financier exceptionnel de 14 000 \$ via le *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale, et métropolitaine* (Programme) afin d'aider l'organisme à souligner son 35^e anniversaire.

La ville de Montréal a également accordé une contribution financière de 250 000 \$ pour les années 2016 (95 000 \$), 2017 (95 000 \$) et 2018 (60 000 \$).

Biens et services

Les coûts engendrés en biens et services pour l'arrondissement de Lachine représentent une valeur de l'ordre de 60 000 \$. Il s'agit notamment de prêt et de transport d'équipements, de l'utilisation gratuite d'un local de bureau dans le chalet du parc LaSalle, de la présence de patrouilleurs, du remorquage des véhicules sur le trajet, d'un camion balai de rue et citerne, de frais de menuiserie, d'un peintre ainsi que des frais reliés à l'électricité.

Entente de soutien

Parmi les obligations identifiées dans la convention de contribution, CCL s'engage à :

- Assumer l'organisation et le financement du programme d'activités ainsi que l'entière responsabilité financière liée à la tenue des MCL;
- Transmettre à l'arrondissement une reddition de compte complète, incluant notamment, une revue de presse, un rapport final de l'événement, une étude des retombées économiques et un bilan de visibilité accordée à l'arrondissement;
- Soumettre à l'arrondissement pour approbation, au plus tard, le 1^{er} mai, les prévisions budgétaires des MCL de l'année en cours; ces prévisions doivent faire état de toutes les subventions obtenues.

JUSTIFICATION

Pérennité de l'événement

La ville de Montréal s'est engagée pour trois (3) ans afin d'assurer la pérennité de l'événement et pour lui permettre de conclure des ententes à long terme avec d'autres partenaires. L'obtention d'autres partenaires financiers à partir de 2018 diminuera ainsi la hauteur du soutien municipal.

Rayonnement et envergure

Les MCL jouissent d'une réputation dépassant les frontières de Montréal. Leur notoriété et leur niveau de compétition toujours croissant en font un arrêt populaire auprès des cyclistes internationaux de passage dans l'est du Canada.

Retombées sociales et sportives

La programmation des MCL permet aux jeunes cyclistes d'emprunter le même parcours que les cyclistes de niveau élite en les côtoyant chaque semaine. Cette formule encourage le développement sportif optimal des jeunes cyclistes montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une contribution financière au montant de 10 100 \$, serait financé par le budget hors-normes de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien de l'arrondissement est essentiel à la réalisation des Mardis cyclistes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par le promoteur de l'événement sportif.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-22

Mario VINCENT
C/m soutien opérations <<arr.>>

Stéphanie HOULE
Directrice - CSLDS



Dossier # : 1183550006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. et octroi d'une contribution financière au montant de 32 500 \$ dans le cadre du Programme de sécurité urbaine pour l'année 2018 |

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. ;
D'octroyer une contribution financière au montant de 32 500 \$ dans le cadre du Programme de sécurité urbaine pour l'année 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les montants de 20 000 \$ et de 12 500 \$ sont respectivement assumés par l'arrondissement et la ville centrale;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-28 18:39

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183550006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approbation de la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. et octroi d'une contribution financière au montant de 32 500 \$ dans le cadre du Programme de sécurité urbaine pour l'année 2018 |

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2003, le conseil municipal adoptait les orientations et grands paramètres du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements. Ce programme vise une action de nature préventive axée sur la mobilisation et la sensibilisation des citoyens.

La première phase du Programme a été complétée par la réalisation d'un diagnostic. Des *focus groupes* ont été menés afin d'identifier les perceptions plus pointues en matière de sécurité urbaine selon deux approches : l'approche clientèle : femmes, jeunes, personnes handicapées, aînés, communautés culturelles, etc., et l'approche territoriale par quartier : secteurs Saint-Pierre, Duff Court et l'Est de Lachine. Ces renseignements complémentaires ont permis d'élaborer un plan d'action et des axes de développement.

Des interventions ont été identifiées et initiées. Le Comité d'action en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine (CASUAL) a réalisé huit (8) principaux mandats :

- Recherche de financement (toujours en cours)
- Réalisation de certains éléments des plans d'action et de communication du CASUAL
- Soutien à la coordination du CASUAL
- Implantation de services en sécurité urbaine au sein de la communauté lachinoise.
- Soutien au CIPC dans le cadre du diagnostic local en sécurité urbaine dans le quartier Saint-Pierre (phases 1, 2 et 3)
- Suivi du plan d'action local du quartier Saint-Pierre en lien avec le comité mieux vivre à Saint-Pierre
- Co-coordination du programme Triple P avec le CIUSSS de l'Ouest-de-l'île de Montréal
- Actualisation du plan d'action triennal

Un ensemble d'actions qui s'inscrivent dans les grands axes de développement du plan d'action ont été réalisées à ce jour et le CASUAL s'intègre à la Table de concertation en sécurité publique et civile de l'arrondissement de Lachine depuis juin 2008. Le membership

a donc été élargi afin de répondre à la Politique pour un environnement paisible et sécuritaire. Le maintien en poste d'une chargée de projet en raison du financement complémentaire octroyé par l'arrondissement de Lachine dans le cadre de son Programme de sécurité urbaine inscrit dans sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif adoptée le 20 mai 2016 et entrant en vigueur le 1er janvier 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le conseil municipal a adopté les orientations et paramètres du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne le 17 juin 2003 (CM03 0524). Budget Sommet de Montréal, volet programme communautaire en prévention, le 7 avril 2004 (CE04 0632). L'organisme Option Prévention TVDS a reçu un montant de 23 875 \$ pour la réalisation d'un diagnostic concerté en septembre 2004 (dossier 1043550002).

Adoption par le comité exécutif d'un budget de financement 2005 (CE05 0277).

Un montant de 12 500 \$ a été octroyé en 2005 à l'organisme Centre Option prévention TVDS pour la réalisation d'activités issues du plan d'action en sécurité urbaine (CA05 190224).

Un montant de 12 500 \$ a été octroyé en 2006 à l'organisme la Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine à titre de fiduciaire du CASUAL pour la réalisation d'activités issues du plan d'action en sécurité urbaine (sommaire décisionnel en arrondissement : 1063550004).

Le 20 août 2007, la résolution CA 07 19 0347 versait 12 500 \$ au financement du CASUAL (Comité d'action en sécurité urbaine de l'arrondissement de Lachine), la Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine.

Un montant de 12 500 \$ a été octroyé au fiduciaire La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine pour le CASUAL le 9 juin 2008 (CA08 19 0247).

Un montant de 22 500 \$ a été octroyé au fiduciaire La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine pour le CASUAL le 6 juillet 2009 (CA09 0320).

Un montant de 32 500 \$ a été octroyé au fiduciaire La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine pour le CASUAL le 12 avril 2010 (CA10 19 0112).

Un montant de 32 500 \$ a été octroyé au fiduciaire La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine pour le CASUAL le 14 mars 2011 (CA11 19 0085).

Un montant de 31 500 \$ a été octroyé au fiduciaire La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine pour le CASUAL le 13 février 2012 (CA12 19 0020).

Un montant de 31 500 \$ a été octroyé au fiduciaire La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine pour le CASUAL le 11 mars 2013 (CA13 19 0056)

Un montant de 31 500 \$ a été octroyé au fiduciaire La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine pour le CASUAL le 17 mars 2014 (CA14 19 0075)

Un montant de 19 000 \$ a été octroyé au fiduciaire La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine pour le CASUAL le 16 mars 2015 (CA15 19 0067)

Un montant de 12 500 \$ a été octroyé au fiduciaire La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine pour le CASUAL le 6 juillet 2015 (CA15 19 0222).

Un montant de 31 500 \$ a été octroyé au fiduciaire La Maison des Jeunes l'Escalier de

Lachine pour le CASUAL, le 11 avril 2016 (CA16 190113).

Résolution : CA16 19 0147 Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et politique de soutien aux événements publics - Adoption.

Un montant de 31 500 \$ a été octroyé au fiduciaire La Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine pour le CASUAL, le 8 mai 2017 (CA17 190153)

DESCRIPTION

Depuis 2004, l'arrondissement de Lachine a amorcé une démarche concertée afin de s'inscrire au Programme montréalais de sécurité urbaine - TANDEM. La concertation locale, à laquelle siègent des représentants d'organismes communautaires, d'organisations institutionnelles et de regroupements, veut poser des actions concrètes pour améliorer le sentiment de sécurité de la population lachinoise. La composition de ce comité s'est transformée avec le temps. Il est désormais lié à la Table de concertation en sécurité publique et civile de l'arrondissement de Lachine (TCSPCAL) qui a été créée en 2008. Les membres de cette TCSPCAL et du CASUAL sont :

| Nom | Fonction | Participation |
|---|--|-------------------|
| Sophie Serres | Agente de prévention Service incendie de Montréal | CASUAL et TCSPCAL |
| Boivin, Richard (en transition) | Chef de service a développement des communautés et aux groupes vulnérables CIUSSS de l'ouest de l'île | CASUAL et TCSPCAL |
| Provost, Julie-Pascale | Conseillère d'arrondissement District du Canal | CASUAL et TCSPCAL |
| Vodanovic, Maja | Mairesse d'arrondissement Arrondissement de Lachine | TSPCAL |
| Dionne, Sonia | Directrice Le Parados | CASUAL et TCSPCAL |
| Boucher, Jacinthe | Commandant Service de police de la Ville de Montréal | TSPCAL |
| Morin, Stéphanie et Santos, Carlota | Agentes socio-communautaires Service de police de la Ville de Montréal | CASUAL et TCSPCAL |
| Ligez, France | Directrice Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine inc. MANDATAIRE DU PROGRAMME | CASUAL et TCSPCAL |
| Bourdages, Shawn | Directeur général COVIQ Comité de vie de quartier Duff Court | CASUAL et TCSPCAL |
| Perron, Yohan | Directeur général Centre multi-ressources de Lachine | CASUAL et TCSPCAL |
| Thibault, Lynn | Chef de la Division - Sports, loisirs et développement social Direction culture, sports, loisirs et développement social Arrondissement de Lachine | CASUAL et TCSPCAL |
| Eggen, Vincent | Directeur général Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre | CASUAL et TCSPCAL |

| | | |
|-------------------------|--|-------------------|
| Lemaire, Pier Alexandre | CIPC - Centre international pour la prévention de la criminalité <i>Participation occasionnelle</i> | CASUAL et TCSPCAL |
| Vandelle, Anne | Chargée de projet du CASUAL | CASUAL et TCSPCAL |

Voici les axes de développement adoptés :

1. Informer et sensibiliser l'ensemble de la population de Lachine à la sécurité urbaine, en intensifiant les actions dans les secteurs et auprès des clientèles cibles.
2. Favoriser la concertation et la collaboration des intervenants en matière de sécurité urbaine.
3. Mobiliser et favoriser le rapprochement des segments de populations qui vivent et/ou qui sont source d'insécurité.
4. Agir en prévention des comportements nuisant à la sécurité et au sentiment de sécurité, notamment dans les secteurs privilégiés: Duff Court, Saint-Pierre et Louis-Paré.

De plus, voici les principes qui guident les actions du CASUAL:

1. Maintenir et développer un environnement favorable en accroissant le sentiment de sécurité.
2. Favoriser l'action préventive.
3. Informer et soutenir la communauté pour offrir un environnement sécuritaire.
4. Agir de façon concertée (organismes communautaires, institutions et populations).

Le CASUAL a célébré, en 2014, ses 10 ans d'existence. Grâce à ses actions passées, le CASUAL se démarque auprès de ses partenaires en tant que mobilisateur autour d'un thème commun, la sécurité urbaine. Afin de bâtir sa notoriété, il doit miser sur des liens forts avec les intervenants du milieu pour maintenir et renforcer cette cohésion. En ce sens, le CASUAL se positionne comme un acteur fort, porteur d'un message de concertation locale en matière de sécurité urbaine et civile. Puisque le CASUAL est porteur de messages complexes, il doit concentrer ses actions dans un premier temps sur ses partenaires et les organismes du milieu, puis dans un deuxième temps sur la population en général. Voici les principaux enjeux auxquels le CASUAL devra répondre au cours des prochaines années :

- Maintenir et bonifier l'implication des partenaires.
- Consolider le financement.
- Augmenter le nombre de stratégies/services en matière de prévention en sécurité urbaine dans le milieu lachinois.
- Poursuivre le positionnement du CASUAL comme la concertation locale en matière de sécurité urbaine.
- Appuyer les comités de quartier et thématiques (ex. comité sécurité Duff Court, comité sécurité Saint-Pierre, comité prostitution, comité Mieux-vivre à Saint-Pierre, Comité consultatif Phase 3 du diagnostic dans le quartier Saint-Pierre et les suites liées au plan d'action).

Vous trouverez en pièces jointes, le Protocole d'entente mandant-madantaire, la résolution du C.A. de la Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine, le plan d'action 2018-2020, le document sur les orientations et paramètres du Programme montréalais, les prévisions budgétaires 2017 adoptées, le bilan 2017 et perspectives 2018, le Programme de sécurité urbaine local.

JUSTIFICATION

Le présent budget permet de réaliser des actions visant à améliorer la sécurité urbaine et la perception des gens face au sentiment de sécurité urbaine sur le territoire et dans chacun des secteurs priorités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution financière demeure non récurrente.

Numéro d'imputation : 2101-0010000-101177-05803-61900-016491-0000-000000-000000-000000-000000

Organisme : Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine

Montant accordé : 12 500 \$

No d'engagement de gestion : (à venir par la Ville Centre)

Le montant octroyé au projet dans le cadre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine est entièrement financé par la Ville centre.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

Contribution financière de l'arrondissement de Lachine :

Numéro d'imputation: 2410-0010000-301405-05803-61900-016491-0000-000000-000000-000000-000000

Organisme: Maison des Jeunes l'Escalier de Lachine

Montant accordé: 20 000 \$

Numéro de la demande d'achat: 544259

Cette contribution financière est possible grâce à un montage financier Ville centre et l'arrondissement de Lachine.

Pour un grand total de 32 500 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier permet au milieu lachinois de réaliser des actions concrètes et concertées qui amélioreront le sentiment de sécurité des citoyennes et citoyens de l'arrondissement de Lachine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon les paramètres du Programme de sécurité urbaine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Martine LECLAIR)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diana VELA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jocelyne LEBRUN, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Jocelyne LEBRUN, 27 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-03-27



Dossier # : 1183479004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal, et octroi d'une contribution financière au montant de 44 385,60 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 3 juin au 26 août 2018 |

D'approuver l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal;
D'octroyer un montant de 44 385,60 \$ au Service de police de la Ville de Montréal pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 3 juin au 26 août 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser le directeur d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement, à signer l'entente administrative pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-29 10:50

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1183479004**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approbation de l'entente administrative entre le Service de police et l'arrondissement de Lachine, de la Ville de Montréal, et octroi d'une contribution financière au montant de 44 385,60 \$ pour l'embauche de quatre cadets-policiers pour la période du 3 juin au 26 août 2018 |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal, ci-après appelé le "SPVM", soumet à l'arrondissement un protocole d'entente visant à permettre l'embauche de quatre (4) cadets -policiers. Les cadets-policiers à vélo effectueront leur travail sur la majorité des voies cyclables, dans les parcs et espaces verts, et seront présents aux événements liés à leur mandat et requis par l'arrondissement. Ainsi, il y aurait lieu que l'arrondissement verse au SPVM la somme totale de 44 385,60 \$ pour l'embauche de 4 cadets-policiers à raison de 35 heures/semaine au taux de 26,42 \$ l'heure pour une durée de 12 semaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 16 190069
CA 17 190108

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

En raison du grand nombre d'activités et événements qui se déroulent sur le territoire de Lachine, ces cadets-policiers sont un support très utile à la sécurité des participants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera payée au budget de fonctionnement après avoir effectué les virements de crédits nécessaires. Voir le détail de l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

De plus, les cadets se déplacent à vélo, moins de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée LUSSIER
secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-03-28



Dossier # : 1186731002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autorisation d'une dépense au montant de 53 275 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal pour divers parcs de l'arrondissement de Lachine |

D'autoriser une dépense au montant de 53 275 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal pour divers parcs de l'arrondissement de Lachine;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-27 19:06

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186731002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autorisation d'une dépense au montant de 53 275 \$, taxes non applicables, pour l'acquisition de mobilier urbain auprès du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal pour divers parcs de l'arrondissement de Lachine |

CONTENU

CONTEXTE

Afin de combler les besoins en paniers à rebuts de certains parcs de l'arrondissement, la division des études techniques de l'arrondissement de Lachine, a sollicité une soumission au Service du matériel roulant et des ateliers de la ville de Montréal. Le mobilier proposé se compose pour l'essentiel de paniers à rebuts de type 'duo'. Ce modèle, déjà installé à plusieurs endroits dans l'arrondissement, est composé de deux paniers: l'un destiné aux déchets communs et l'autre aux matières recyclables. Les paniers seront installés dans divers espaces verts de l'arrondissement, dont les parcs Pominville, Village Saint-Louis et certains parcs riverains. L'implantation de ce type de poubelles répond également à l'une des actions proposées dans le plan de développement durable de l'arrondissement de Lachine 2016-2020, soit celui de réduire et valoriser les matières résiduelles. Quelques paniers à rebuts individuels sont également proposés à des fins de remplacement que ce soit en cas de bris ou lorsque l'espace est trop restreint pour y installer des paniers duos.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser une dépense de 53 275.00 \$ taxes non applicables (incluant un montant de 350 \$ pour le transport), dans le cadre d'un contrat avec le Service du matériel roulant et des ateliers pour la fourniture de mobilier urbain pour les divers parcs et sites de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Le Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal propose divers modèles de mobilier urbain aux arrondissements, dont les paniers à rebuts de type 'duo'. Selon le comité technique de la Ville de Montréal, l'uniformisation des contenants hors-foyer sur un territoire contribue à une meilleure utilisation de ceux-ci par la population . Il est donc souhaitable de poursuivre l'installation des poubelles à double voies entreprise en 2014. La soumission du Service du matériel roulant et des ateliers de la Ville de Montréal est ci-jointe.

Un dessin illustrant le modèle de paniers à rebuts est également ci-joint.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses pour l'acquisition du mobilier urbain sont couvertes en totalité par le PTI de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation de ces équipements répond à l'une des actions proposées dans le plan de développement durable de l'arrondissement de Lachine 2016-2020, soit celui de réduire et valoriser les matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajout de paniers à rebuts à voie double permettra une meilleure gestion des matières résiduelles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Achat des paniers au cours du mois d'avril 2018.
Installation du mobilier sur bases de béton d'ici novembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maria GORA, Lachine

Lecture :

Maria GORA, 20 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-13

David LESNIK
Dir. Travaux Publics Lachine



Dossier # : 1180372002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autorisation de la disposition de sept abribus de l'arrondissement de Lachine en faveur de la Société de transport de Montréal |

D'autoriser la disposition de sept abribus de l'arrondissement de Lachine en faveur de la Société de transport de Montréal.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-27 19:08

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180372002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autorisation de la disposition de sept abribus de l'arrondissement de Lachine en faveur de la Société de transport de Montréal |

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'approbation d'un projet immobilier au coin de la rue Provost et de la 1ère Avenue, il a été porté à la connaissance de l'arrondissement de Lachine par la Société de transport de Montréal (STM), qu'il est propriétaire de sept abribus. Ces abribus sont installés sur des bases en béton sur des terrains privés, sont en mauvais état et devraient être remplacés. La STM propose de les prendre en charge, c'est à dire d'en devenir propriétaire et de voir à leur entretien, réparation ou remplacement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ces sept abribus sont situés aux endroits suivants :

- côté Sud-Est de l'intersection entre la rue Sherbrooke et la 55e Avenue;
- côté Nord-Est de l'intersection entre la 56e Avenue et la boulevard Saint-Joseph;
- côté Sud-Ouest de l'intersection entre la rue Victoria et la 49e Avenue;
- côté Sud-Est de l'intersection entre la rue Victoria et la 33e Avenue;
- côté Nord-Ouest de l'intersection entre la 24e Avenue et la rue Sherbrooke;
- côté Nord-Est de l'intersection entre la rue Sherbrooke et la 11e Avenue;
- côté Sud-Ouest de l'intersection entre la rue Notre-Dame et la 33e Avenue.

JUSTIFICATION

En vertu de la Directive - Disposition des biens par les unités d'affaires excluant les véhicules (numéro C-RM-APP-D-17-002), l'arrondissement doit disposer de ses biens en respectant la séquence suivante : transfert, retour au fournisseur, disposition à titre onéreux, disposition à titre gratuit (en faveur d'un organisme à but non lucratif) , recyclage et élimination. Considérant l'état de détérioration des sept abribus, il est recommandé d'en disposer à titre gratuit en faveur de la STM. La STM n'est pas un organisme a but non lucratif en tant que tel, mais est néanmoins une personne morale de droit public en vertu de l'article 1 la Loi sur les services de transport en commun (RLRQ, chapitre S-30.01). La directive requiert que l'arrondissement fasse rapport de cette disposition à son conseil

suivant son règlement de délégation de pouvoir. Cependant, puisque le règlement de l'arrondissement est muet à cet égard, le dossier est soumis aux membres du conseil d'arrondissement pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Euloge AMOUSSOU, Lachine

Lecture :

Euloge AMOUSSOU, 27 mars 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur d'arrondissement adjoint

Le : 2018-03-26



Dossier # : 1180415003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption de la Politique locale d'inclusion de logements sociaux et abordables de l'arrondissement de Lachine |

D'adopter la Politique locale d'inclusion de logements sociaux et abordables de l'arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-29 10:41

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION
Dossier # :1180415003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption de la Politique locale d'inclusion de logements sociaux et abordables de l'arrondissement de Lachine |

CONTENU
CONTEXTE

En 2005, la Ville de Montréal a adopté la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels (la « Stratégie »).

Outil de mise en œuvre du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, cette Stratégie a pour but d'identifier une cible de 30 % de logements abordables : « 15 % social et communautaire et 15 % abordable privé » ainsi que l'inclusion de logements pour familles.

Les principaux objectifs de cette Stratégie sont :

- Assurer une mixité sociale en favorisant l'inclusion sur le site en particulier sur les territoires en développement;
- Soutenir la réalisation de propriétés à prix abordable.

Cette Stratégie s'appliquait aux projets nécessitant des dérogations réglementaires majeures et comprenant un minimum de 200 logements.

En s'appuyant sur l'expérience acquise et afin de s'assurer que la Stratégie soit appliquée avec la même approche partout sur son territoire, la Ville de Montréal a annoncé la révision de sa Stratégie par l'introduction de nouvelles mesures en 2015.

Avec la nouvelle Stratégie, les projets visés sont établis à 100 logements et plus nécessitant une modification réglementaire à l'usage, la densité ou la hauteur. Pour la contribution financière, elle est passée de 15 % à 20 % des unités du projet résidentiel total (comprenant donc les unités sociales et communautaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)
DESCRIPTION
Habiter Lachine

L'arrondissement de Lachine compte 41 616 habitants, ce qui représente 2,5 % de la population totale de la Ville de Montréal. Il est constitué de 2 quartiers de référence en habitation, soit Lachine-Ouest et Vieux-Lachine/Saint-Pierre.

Son territoire est bordé de l'arrondissement de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc et de Montréal-Ouest au nord, de la ville de Dorval à l'ouest, du lac Saint-Louis au sud et de l'arrondissement de LaSalle à l'est. (Source: Montréal en statistiques, Profil des ménages et des logements Arrondissement de Lachine, Édition 2014).

Le parc immobilier lachinois : Données statistiques

L'arrondissement de Lachine compte 21 427 unités résidentielles toutes typologies incluses. Environ 7 % (1 578) de ce parc immobilier abrite des logements sociaux et communautaires, dont 45,9 % de HLM, 21,4 % de coopératifs et 19,6 % pour les OBNL. (Source: Montréal en statistiques, Profil des ménages et des logements, Arrondissement de Lachine, Édition 2014).

Tableau 1 : Répartition des logements sociaux et communautaires

Source: Répartition des logements sociaux et communautaires sur l'île de Montréal / Faits saillants et tableaux / Données à jour au 31 décembre 2016

| Arrondissement et quartier | Tous les logements sociaux et communautaires | Logements HLM | | | | Logements publics non HLM | | Les OBNL | Les coop d'habitation |
|----------------------------|--|---------------|---|---------------------------------|--|---------------------------|------|----------|-----------------------|
| | | HLM | Familles et personnes seules, moins de 60 ans | Personnes âgées, 60 ans ou plus | Unités adaptées, avec services, chambres, autres | SHDM | OMHM | | |
| Lachine | 1 578 | 725 | 427 | 278 | 20 | 0 | 206 | 309 | 338 |
| Lachine-Ouest | 316 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 186 | 130 |
| Vieux-Lachine/Saint-Pierre | 1 262 | 725 | 427 | 278 | 20 | 0 | 206 | 123 | 208 |

Tableau 2 : Liste des projets AccèsLogis Québec & Logements abordables Québec. Arrondissement de Lachine.

Situation au 28 février 2018

Source: Service De La Mise En Valeur Du Territoire - Habitation - Division Du Développement Résidentiel (Mars 2018)

| Intervention | Adresse | Unités | Volet | Interv. | Etat |
|----------------------|---------------------------------------|---------------------------------|------------|---------|------|
| Lachine | | | | | |
| ACL-5134 | COOPÉRATIVE HAB L'ENVOL DE LACHINE | 690 2e Avenue (LCH) | 16 | 1 | C OC |
| ACL-5152 | COOPÉRATIVE D'HAB CHÂTEAU DES ERABLES | 111 rue des Érables (LCH) | 19 | 1 | C OC |
| ACL-5180 | GROUPE D'ENTRAIDE LACHINE | | 24 | 3 | C OC |
| ACL-5208 | C.H. ST-PIERRE-AUX-LIENS | 31-43 avenue Ouellette (LCH) | 44 | 1 | C OC |
| ACL-5250 | HABITATION COMMUNAUTAIRE DE LACHINE | 3111 rue Sherbrooke (LCH) | 91 | 2 | C OC |
| ACL-5356 | LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES LASALLE | 550 33e Avenue (LCH) | 36 | 1 | C OC |
| ACL-5368 | OMHM - REMEMBRANCE | 2211 rue du Dépôt-Manning (LCH) | 123 | 1 | C OC |
| LAQ-6017 | OMHM - ST-PIERRE-AUX-LIENS | 55 avenue Ouellette (LCH) | 83 | 2 | C OC |
| LAQ-6023 | COOPÉRATIVE D'HAB. LE JARDIN D'ÉDEN | 940-954 24e Avenue (LCH) | 61 | 1 | C OC |
| LAQ-6029 | COOPÉRATIVE D'HABITATION LOUISIANE | 1901 rue Notre-Dame (LCH) | 24 | 1 | C OC |
| LAQ-6053 | LES BRISES DE LACHINE | 300 place des Brises (LCH) | 141 | 2 | C OC |
| Total Lachine | | | 662 | | |

Volet:

1. Familles et ménages de petite taille
2. Personnes âgées en perte d'autonomie
3. Clientèles à besoins spécifiques

Intervention:

- A. Construction neuve
- R. Achats/rénovation
- T. Transformation

Etat:

- OC. Occupé
- ED. Engagement définitif
- EC. Engagement conditionnel

Tableau 3 : Unités de logement mises en chantier selon les segments de marché, arrondissement de Lachine, 2003-2013

| Année de mise en chantier | Typologie | | | |
|---------------------------|--------------|-------------|-----------------------|-------|
| | Unifamiliale | Copropriété | Locatif et coopératif | Total |
| 2003 | 2 | 85 | 0 | 87 |
| 2004 | 1 | 106 | 221 | 328 |
| 2005 | 0 | 134 | 461 | 595 |
| 2006 | 2 | 64 | 83 | 149 |
| 2007 | 28 | 64 | 3 | 95 |
| 2008 | 68 | 31 | 6 | 105 |
| 2009 | 23 | 76 | 8 | 107 |
| 2010 | 71 | 108 | 10 | 189 |
| 2011 | 50 | 255 | 95 | 400 |
| 2012 | 2 | 248 | 250 | 500 |
| 2013 | 2 | 139 | 4 | 145 |

Tableau 4 : Compilation des statistiques des permis

Source: Développement Du Territoire Et Des Services Administratifs - Division Des Permis Et Inspections (Février 2018)

| Année | Nombre de permis émis | Unités de logements créés | Unités de logements supprimées |
|-------------|-----------------------|---------------------------|--------------------------------|
| 2017 | 569 | 44 | 2 |
| 2016 | 626 | 103 | 6 |
| 2015 | 569 | 79 | 1 |
| 2014 | 510 | 102 | 10 |
| 2013 | 547 | 93 | 5 |
| 2012 | 657 | 475 | 8 |
| 2011 | 675 | 394 | 7 |
| 2010 | 683 | 237 | 3 |
| 2009 | 594 | 110 | 9 |
| 2008 | 547 | 70 | 5 |
| 2007 | 583 | 152 | 9 |
| 2006 | 552 | 99 | 7 |
| 2005 | 588 | 456 | 6 |
| 2004 | 631 | 657 | 8 |

Considérant l'état de la situation du logement sur son territoire et les particularités de son environnement, la *Politique locale d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiels* de l'arrondissement de Lachine se veut une démarche et un outil concret pour permettre la réalisation de logements sociaux et communautaires pour tout projet résidentiel dérogeant au règlement de zonage applicable.

Cette Politique locale comprend les modalités d'inclusion applicables aux projets résidentiels nécessitant une dérogation au règlement de zonage de l'arrondissement de Lachine quant à l'usage, la densité de construction et la hauteur.

Objectifs

La Politique locale d'inclusion de logements sociaux et abordables vise trois objectifs:

- Encourager et promouvoir la mixité sociale par l'inclusion de logements sociaux et abordables avec comme cible 15 % de logements sociaux et communautaires et 15 % de logements abordables;
- Informer et sensibiliser les promoteurs de projets résidentiels de plus de 25 unités aux objectifs et aux outils de la Politique locale d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiels;
- Négocier avec tous les promoteurs privés afin d'inclure des logements sociaux et communautaires et des logements abordables dans les projets de plus de 25 unités, nécessitant une modification réglementaire.

APPLICATION DE LA POLITIQUE LOCALE

Projets assujettis

Comme la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal vise seulement les projets de 100 logements et plus, l'arrondissement a décidé de se doter de sa propre Politique locale d'inclusion de logements sociaux et abordables pour assurer la réalisation d'un nombre supérieur de logements sociaux sur son territoire.

Pour tous les projets résidentiels de 25 à 99 unités qui requièrent une ou des mesures d'exception à la réglementation notamment à l'usage, la densité de construction et ou la hauteur, l'arrondissement s'engage à informer et à inciter les promoteurs et les développeurs de l'application de la Politique locale afin de favoriser l'inclusion d'un volet social, communautaire et abordable. L'inclusion de logements sociaux et abordables doit se faire sur le site. Cela représente au moins 15 % du nombre total de logements du projet pour le volet social et 15 % pour le volet abordable.

Dans le cas où l'inclusion sur le site n'est pas possible, l'arrondissement est ouvert à examiner deux possibilités :

1. L'inclusion sur un autre site : au moins 22,5 % du nombre total de logements du projet;
2. Une contribution financièrement au fonds de la Stratégie montréalaise : la compensation monétaire est équivalente à 25 % du nombre de logements du projet.

Projets de 100 logements ou plus

Pour les projets comprenant 100 logements ou plus, c'est la « Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » de la Ville de Montréal qui s'applique.

Calcul de la contribution

Nombre de logements

Le calcul du nombre de logements sociaux et communautaires à compenser est établi sur la base de la superficie totale de plancher brute du projet résidentiel, divisé par 90 mètres carrés, pour obtenir l'équivalence en nombre de logements privés (un logement de deux chambres à coucher couvre une superficie de 90 mètres carrés). Le nombre obtenu est ensuite multiplié par le pourcentage d'inclusion requis selon l'envergure du projet. À chacune de ces étapes, les résultats sont arrondis aux nombres entiers les plus près.

Contribution financière au Fonds

La contribution financière au Fonds de la Stratégie montréalaise est basée sur l'écart entre la valeur marchande du terrain résidentiel du projet en négociation et la capacité de payer des organismes communautaires. Concernant l'arrondissement de Lachine, la valeur marchande par logement du terrain prêt à construire du secteur (un terrain décontaminé et desservi en infrastructures) est de 22 500 \$ et 23 500 \$ par unité construite (dépendamment du secteur). La capacité de payer des organismes (par logement) pour les projets sociaux subventionnés via le programme Accès Logis est de 12 000 \$. En soustrayant cette capacité de payer de la valeur marchande du terrain, la valeur servant à établir le montant des contributions financières à verser au Fonds de contribution (et les garanties financières) est de 10 500 \$ ou 11 500 \$.

Les sommes perçues par l'arrondissement seront versées dans un fonds réservé à l'achat de terrains ou de bâtiments requis pour le développement de nouveaux projets de logements sociaux ou communautaires dans l'arrondissement de Lachine.

JUSTIFICATION

La *Politique locale d'inclusion de logements abordables dans les projets résidentiels* de l'arrondissement de Lachine se veut une démarche et un outil concret pour permettre la réalisation de logements sociaux et communautaires pour tout projet résidentiel dérogeant au règlement de zonage applicable.

Par son intention d'améliorer la qualité de vie de ses résidents, le conseil d'arrondissement souhaite adopter sa propre *Politique d'inclusion de logements sociaux et abordables dans les projets résidentiels* afin d'encourager et d'accroître la construction de logements sociaux et abordables sur le territoire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-03-27



Dossier # : 1183550005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Reconnaissance du CLUB DE COUREURS BORÉAL en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 9 avril 2018 au 1er avril 2021 |

D'approuver la reconnaissance du CLUB DE COUREURS BORÉAL en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 9 avril 2018 au 1^{er} avril 2021.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-27 19:05

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183550005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Reconnaissance du CLUB DE COUREURS BORÉAL en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 9 avril 2018 au 1er avril 2021 |

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire ainsi que les champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire lachinois, et ce, dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission et en conformité avec les recommandations du vérificateur général, l'Arrondissement s'est doté d'une Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 19 0300 adoptée le 3 octobre 2016: D'approuver les modifications à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif adoptée le 9 mai 2016, telles que décrites au sommaire décisionnel.

CA16 19 0147 adoptée le 9 mai 2016: D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine. Que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

DESCRIPTION

Approuver la fiche d'analyse dûment complétée, annexée en pièce jointe, de l'organisme à but non lucratif CLUB DE COUREURS BORÉAL selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et autoriser que lui soit accordé les différents soutiens auxquels il a droit en vertu de sa classification.

JUSTIFICATION

Pour obtenir le soutien de l'Arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le

territoire, qu'il dessert principalement la clientèle lachinoise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être dispensés. La Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social a demandé aux organismes de soumettre annuellement les documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères permettant leur reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers et prévisions budgétaires, liste des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités).

La fiche d'évaluation du CLUB DE COUREURS BORÉAL est en pièce jointe.

L'organisme est classé dans la catégorie C - organismes régionaux. Historiquement, l'organisme utilise la piste de course du terrain synthétique du parc Dalbé-Viau. Afin d'assurer une équité avec les organismes à but non lucratif dûment reconnus en vertu de notre Politique de reconnaissance et de soutien qui utilisent les plateaux sportifs, récréatifs et communautaires de l'arrondissement, nous avons demandé au CLUB DE COUREURS BORÉAL de procéder à la demande de reconnaissance et de nous remettre toutes les pièces justificatives requises afin de procéder à l'analyse de leur dossier.

Le 12 décembre 2011, l'arrondissement de Lachine adoptait une résolution (résolution CA11 19 0413) en appui à la Déclaration de Québec pour le loisir, reconnaissant que le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel,

L'organisme ne dédouble pas les activités d'un autre organisme à but non lucratif local dûment reconnu. Bien qu'actuellement il y ait peu de Lachinois membres, nous croyons que notre soutien (cahier des loisirs, affichage dynamique, etc.) favorisera la participation de nouveaux citoyens. La Direction culture, sports, loisirs et développement social a pour mission de favoriser le développement de la pratique sportive et un mode de vie sain.

La Direction CSLDS recommande donc la reconnaissance de l'organisme pour une durée de trois (3) ans (avec toutes les exigences rencontrées).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Diversification de l'offre de services sur le territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2018 : Envoi d'une lettre de la Direction CSLDS officialisant la reconnaissance de l'organisme et indiquant sa classification et les exigences.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le signataire atteste de la conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de Lachine adoptée le 9 mai 2016 et de ses modifications approuvées le 3 octobre 2016.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-27

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture



Dossier # : 1187126002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Réception du bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Lachine relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout numéro 11-010 et transmission de ce bilan au directeur du Service de l'eau de la Ville de Montréal |

De recevoir le bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Lachine relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout numéro 11-010 et d'autoriser sa transmission au directeur du Service de l'eau de la Ville de Montréal.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-28 15:20

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187126002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Réception du bilan annuel 2017 de l'arrondissement de Lachine relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout numéro 11-010 et transmission de ce bilan au directeur du Service de l'eau de la Ville de Montréal |

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'aider les citoyens à se protéger efficacement contre les risques de refoulement ou d'inondation liés aux fortes pluies, le 21 juin 2011, le conseil municipal de Montréal a adopté le règlement 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout. La mise en oeuvre de ce règlement a été progressive et supportée par une campagne de sensibilisation auprès des citoyens (via la radio, les journaux locaux, le porte-à-porte de la Patrouille bleue, le 311, des dépliants dans les BAM, des reportages télévisuels et des capsules sur internet).

Après l'adoption du règlement 11-010, les élus, les directeurs d'arrondissements et les directeurs des travaux publics d'arrondissement ont reçu un cartable intitulé «Approche intégrée de la Ville pour protéger les citoyens des impacts de pluies intenses». Ce cartable regroupait les outils administratifs et de communication afin d'assurer la mise en oeuvre du règlement 11-010.

Dans le cadre de cette approche intégrée, le règlement 11-010 constitue un instrument essentiel, car il prévoit le dépôt d'une reddition de compte annuelle qui permet aux instances décisionnelles - politiques et administratives - d'avoir connaissance des efforts réalisés dans leur arrondissement pour réduire les refoulements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 190228 (19 juin 2017) dossier 1177126008 - Prendre acte du bilan annuel 2016 de l'arrondissement de Lachine relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010) et transmettre ledit bilan au directeur du Service de l'eau de la Ville de Montréal

CA16 190267 (8 août 2016) dossier 1167126008 - De prendre acte du bilan annuel 2015 de l'arrondissement de Lachine relatif à l'application du Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010) et de transmettre ledit bilan au directeur du Service de l'eau de la Ville de Montréal.

CA15 190209 (1er juin 2015) dossier 1152421015 - De prendre acte du bilan annuel 2014 de l'arrondissement de Lachine relatif à l'application du Règlement sur la protection

des bâtiments contre les refoulements d'égout (11-010) et de transmettre ledit bilan au directeur du Service de l'eau de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Il s'agit de prendre connaissance du bilan annuel 2017 de reddition de compte de l'arrondissement de Lachine sur l'application du Règlement numéro 11-010 sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout et d'en faire le dépôt au directeur du Service de l'eau.

JUSTIFICATION

L'arrondissement est soucieux de l'impact des pluies intenses sur la qualité de vie des citoyens et a donc procédé à plus de 200 inspections de bâtiment depuis qu'il a adhéré au programme de protection des bâtiments mis en place par le Service de l'eau. L'exposition aux risques de refoulements, sans savoir comment y remédier, est apparue comme la principale source de stress pour les citoyens et affecte du même coup la perception qu'ils ont des services municipaux. À la fin de l'année 2012, conformément aux intentions du programme, il a été demandé au département d'égout et d'aqueduc de l'arrondissement de Lachine, d'inspecter chacun des bâtiments affectés par des refoulements ou inondations depuis l'entrée en vigueur du règlement 11-010. Ces visites guident le propriétaire du bâtiment où des non-conformités ont été observées, à protéger celui-ci contre d'éventuelles fortes pluies, qui malheureusement seront inévitables. L'objectif, à terme, est donc de visiter 100 % des propriétés affectées, et ce, dans la mesure des ressources disponibles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le Service de l'eau compilera les redditions de compte de chacun des arrondissements pour les présenter au comité exécutif dans le cadre de l'approche intégrée mise en place pour protéger les citoyens des impacts des pluies intenses.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Steve VADEBONCOEUR
Contremaître travaux publics

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-26

David LESNIK
Dir. Travaux Publics Lachine



Dossier # : 1183547003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 31 janvier 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er au 28 février 2018 |

De recevoir la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2018;

De recevoir la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 28 février 2018.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-29 09:30

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183547003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 31 janvier 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er au 28 février 2018 |

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 31 janvier 2018, des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des bons de commande émis approuvés en vertu du Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 et ses amendements ainsi que les virements de crédit effectués pour la période du 1er au 28 février 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 adopté par le conseil d'arrondissement le 12 mai 2008.
Amendements :

Règlement numéro RCA08-19002-1 afin de permettre au chef de section des arts de la scène de conclure des contrats pour les présentations à la salle de spectacle l'Entrepôt adopté le 9 février 2009;

Règlement numéro RCA08-19002-2 afin d'assurer la concordance et de modifier les articles 23 et 24 adopté le 10 mai 2010;

Règlement numéro RCA08-19002-3 afin de modifier l'article 6 adopté le 13 septembre 2010;

Règlement numéro RCA08-19002-4 afin de modifier l'article 17. 1^o concernant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels adopté le 15 août 2013;

Règlement numéro RCA08-19002-5 afin d'actualiser et de corriger les autorisations pour les octrois de contrats;

Règlement numéro RCA08-19002-6 afin de préciser les autorisations en matière d'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres adopté le 11 mai 2015;

Règlement numéro RCA08-19002-7 afin d'actualiser les autorisations de dépenses, d'octrois de contrats en matière de circulation adopté le 10 avril 2017.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes quatre listes pour approbation, soit une liste des achats par carte de crédit pour le mois de janvier 2018, la liste des factures non associées à un bon de commande, la liste des bons de commande émis pour la période du 1er au 28 février 2018 ainsi que les virements de crédit pour la même période.

Cartes de crédit Visa:

Tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois de janvier 2018.

Bon de commande:

Tous les achats de plus de 1 000 \$ doivent être faits par un bon de commande afin que les paiements soient effectués pendant le mois de février 2018.

Liste des factures non associées à un bon de commande:

Cette liste comprend la liste de tous les chèques émis par fournisseur pour l'arrondissement de Lachine pour le budget de fonctionnement ainsi que pour le programme triennal d'immobilisation du mois de février 2018.

Cette liste comprends des achats de moins de 1 000 \$ dont aucun bon de commande n'a été émis mais certaines exceptions doivent être mentionnées:

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement

Virement de crédit

Cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1er au 28 février 2018. L'autorisation des virements de crédits est délégués à l'article 21 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 et ses amendements.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur d'arrondissement adjoint

Le : 2018-03-29



Dossier # : 1186759005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi d'une aide financière au montant de 213 483 \$ à six organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et un montant de 287 \$ à un athlète désigné dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien de l'élite sportive et culturelle |

D'octroyer une aide financière d'un montant de 213 483 \$ à six organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018 :

| Organismes | Montants |
|---|-----------------|
| CLUB DE CANOE DE COURSE DE LACHINE INC. | 16 929 \$ |
| ASSOCIATION PISCINE DIXIE INC. | 54 123 \$ |
| CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC. | 53 583 \$ |
| LE PARADOS INC. | 10 000 \$ |
| HARMONIE DE LACHINE | 3 848 \$ |
| LES CONCERTS LACHINE INC. | 75 000 \$ |

D'octroyer une aide financière d'un montant de 287 \$ à un athlète désigné dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien de l'élite sportive et culturelle pour l'année 2018;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-28 15:21

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186759005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroi d'une aide financière au montant de 213 483 \$ à six organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et un montant de 287 \$ à un athlète désigné dans le cadre du Programme d'aide financière au soutien de l'élite sportive et culturelle |

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 février 2017, le Conseil a adopté une résolution approuvant une liste d'organismes reconnus pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 en vertu de la nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine. Cette reconnaissance leur accorde les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification. Plusieurs programmes ont également été élaborés dans cette politique afin d'accorder un soutien financier aux organismes admissibles. Ce soutien vise à assurer le maintien d'une offre de service en sport, en activité physique accessible et en culture diversifiée et de qualité au profit de la population lachinoise afin de permettre à chacun de pratiquer son sport favori, de rester physiquement actif ou de participer et de découvrir une nouvelle forme d'art.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA17 19 0312** Octroi d'une aide financière d'un montant de 9 832,50 \$ à deux (2) organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017;
- CA17 19 0288** Octroi d'une aide financière d'un montant de 114 566 \$ à vingt-quatre (24) organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017 ;
- CA17 19 0270** Octroi d'une aide financière au montant total de 14 275 \$ aux trois (3) organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017;
- CA17 19 0196** Octroi d'une aide financière au montant total de 120 348 \$ à quatre organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et aux athlètes désignés dans le cadre du programme d'aide financière au soutien de l'élite sportive et culturelle;

CA17 19 0109 Accord d'un soutien financier d'une valeur totale de 211 944,66 \$ aux dix organismes désignés au sommaire décisionnel et répondant aux critères d'admissibilité, pour l'année 2017, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et d'en autoriser le paiement;

CA17 19 0033 Approbation de la liste des organismes reconnus pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification;

CA16 19 0147 Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine, que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2017;

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, les organismes apportent une contribution unique à l'ensemble de la population de Lachine. Ils répondent adéquatement aux critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité. Il est possible de consulter dans chacun des documents des organismes partenaires, leur offre de service, leur plan d'action et/ou leur programmation.

Le montant octroyé ne peut être supérieur à 50% du budget de l'organisme. Vous trouverez, en pièces jointes, le tableau récapitulatif des normes et montant accordé ainsi que les fiches d'évaluation. Tous les documents demandés et fournis par les organismes se trouvent en dossier et sont disponibles sur demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants sont prévus au budget de fonctionnement de la Direction CSLDS.

2410 0010000 301405 07289 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 78 848 \$
(organisme culturel)

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000 287 \$
(programme soutien à l'élite sportive)

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 10 000 \$
(organismes communautaires)

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000 : 124 635 \$
(organisme sportive)

Centre Récréatif de Lachine Ouest Inc.: DA 544188
Association Piscine Dixie Inc.: DA 544192
Club de canoë de course de Lachine Inc.: DA 544193
Harmonie de Lachine: DA 544266
Les Concerts Lachine Inc.: DA 544290
Le Parados Inc.: DA 544184

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Non applicable

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-03-27



Dossier # : 1183479005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 5 055 \$ |

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant total de 5 055 \$, et ce, aux organismes suivants :

JARDINS COMMUNAUTAIRES DE LACHINE 800 \$

RÉSIDENCE JEAN-PLACIDE DESROSIERS 130 \$

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL - 33E GRAND PRIX 625 \$

FONDATION DE L'HÔPITAL DE LACHINE 3 500 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-29 14:33

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1183479005**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 5 055 \$ |

CONTENU**CONTEXTE**

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant de 5 055 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera payée sur le budget de fonctionnement. Voir le détail dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée LUSSIER
secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-03-28



Dossier # : 1171658005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétaire d'arrondissement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption du règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification |

D'adopter le Règlement numéro RCA18-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2018.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-23 12:12

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1171658005**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétaire d'arrondissement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption du règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification |

CONTENU**CONTEXTE**

L'objectif principal de ce règlement est d'indexer certains tarifs conformément aux instructions du Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal qui n'avaient pas été indexés depuis un certain temps.

Une disposition prévoit également le remplacement de certains mots par une référence au Règlement de zonage en lien avec les demandes de reconnaissance de droits acquis. Le Règlement de zonage prévoit la reconnaissance de certains droits acquis, alors que le tarif prévu au Règlement sur la tarification s'applique à toute autre demande de reconnaissance de droits acquis qui n'est pas prévue au Règlement de zonage.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERMathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1171658005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétaire d'arrondissement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption du règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification |

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal autorise un conseil d'arrondissement à prévoir des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité. Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification mentionné au paragraphe ci-haut, sont à l'usage exclusif de ce conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA17 19 0395 - Adoption du Règlement numéro RCA17-19001 sur la tarification (exercice financier 2017)
 Résolution: CA16 19 0123 - Adoption du Règlement numéro RCA16-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA16-19001 sur la tarification (exercice financier 2016)
 Résolution: CA15 19 0395 - Adoption du Règlement numéro RCA16-19001 sur la tarification (exercice financier 2016)

DESCRIPTION

Adoption d'un nouveau règlement sur la tarification des biens et services produits par l'arrondissement pour l'année 2018. Dans l'ensemble, la plupart des tarifs 2017 sont reconduits en 2018.

Les principales modifications concernent la section 3.2. - Culture, sports, loisirs et développement social.

- Il s'agit de légères augmentations des tarifs pour la pratique de diverses disciplines sportives s'offrant dans les installations aquatiques ou dans les arénas. Ces augmentations varient entre 1,5 % et 3 %;
- Par ailleurs, l'utilisation des terrains de balle, de soccer et de football est majorée d'environ 10 %;
- Des ajustements mineurs et des précisions sont également apportés à la rubrique 3.2.18 - Port de plaisance;
- Le tarif des locations des salles de la Maison du brasseur et de la Vieille brasserie a été majoré de 20 % afin de mettre en place un tarif horaire unique (la surcharge

appliquée après 1 h 00 a.m. ayant été abolie).

Les autres principales modifications concernent la section 3.1 - Aménagement

- Cette section est légèrement modifiée par des augmentations de tarifs pour des frais d'études ou des demandes de divers permis variant entre 1,5 % et 5 % environ;
- La rubrique 3.1.11 - Demande concernant la construction, l'agrandissement et l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie est ajoutée;
- Une autre rubrique est ajoutée soit 3.1.25 - Divers résolutions, certificats ou lettres (exemples : usages aux fins de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique ou aux fins de la Loi sur les permis d'alcool).

JUSTIFICATION

L'ajustement des tarifs permet à l'arrondissement de maintenir et financer en partie une offre de service diversifiée à ses citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption du Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification est en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement 2018 de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public paraîtra dans un journal afin d'annoncer l'adoption du Règlement sur la tarification et sa prise d'effet 1^{er} janvier 2018.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur : à la date de la publication de l'avis public
Prise d'effet : 1^{er} janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation, atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martin SAVARD, Lachine
Christophe ASHKAR, Lachine
Michel SÉGUIN, Lachine
Stéphanie HOULE, Lachine
Nathalie BOUCHARD, Lachine
Euloge AMOUSSOU, Lachine
Lynda POIRIER, Lachine
Sarto GUIMOND, Lachine

Lecture :

Lynda POIRIER, 14 novembre 2017
Michel SÉGUIN, 13 novembre 2017
Martin SAVARD, 13 novembre 2017
Nathalie BOUCHARD, 13 novembre 2017
Sarto GUIMOND, 13 novembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2017-11-13



Dossier # : 1186470014

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades de l'immeuble situé au 1225, rue Notre-Dame

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date du 28 février 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation de transformation des façades de l'immeuble situé au 1225, rue Notre-Dame, aux conditions suivantes:

- Que l'ornementation de style *Art Déco* soit maintenue dans la mesure du possible;
- Que le projet soit réalisé, tel que proposé selon les plans soumis, à moins qu'il ne soit démontré que les éléments ornementaux en façade avant ne puissent être conservés.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-28 15:21

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470014

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades de l'immeuble situé au 1225, rue Notre-Dame |

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation des façades du bâtiment sis au 1225, rue Notre-Dame.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Séance ordinaire du lundi 7 août 2017 - Résolution : CA17 19 0254 - Sommaire décisionnel 1176470053 - PIIA - Immeuble situé au 1225, rue Notre-Dame.

DESCRIPTION

Après avoir soumis une proposition de remplacement des fenêtres l'été dernier, le nouveau propriétaire du bâtiment au coin de la rue Notre-Dame et de la 12^e Avenue entreprend un nouveau projet de transformation de son immeuble.

Remplacement du revêtement extérieur

Lors de la première démarche, le propriétaire avait souhaité maintenir le revêtement extérieur existant et limiter l'intervention à un nettoyage et une réparation des parties abîmées malgré la suggestion de l'arrondissement de prévoir des travaux plus importants étant donné l'état de désuétude avancé du parement.

Pour cette nouvelle demande, et dans le cadre du programme Pr@m Commerce, le propriétaire propose un remplacement de l'ensemble de la maçonnerie sur les façades avant et latérale. Pour ce faire, il a opté pour une brique d'argile rouge foncé, nuancée de noir. Avec un jeu de relief, les colonnes, les bandeaux et les contours de fenêtres en pierre seront réinterprétés.

Afin de marquer la partie en recul, en façade avant et la partie arrière de la façade, toutes deux comportant les accès aux logements de l'étage supérieur, un fibro-ciment en relief, couleur gris foncé, sera installé.

Modification des ouvertures s

Si les ouvertures en façade avant sont maintenues dans leur état actuel, celles du rez-de-chaussée, sur la 12^e Avenue, seront significativement modifiées puisque le propriétaire

projet de prolonger la vitrine latérale, de pleine hauteur, jusqu'au niveau des portes situées sur la partie arrière du mur.

Les entrées des logements seront également reconfigurées, côte à côte, la porte de garage supprimée et de nouvelles ouvertures vitrées seront remodelées afin de permettre l'éclairage du hall d'entrée.

Remplacement des fenêtres

Dans l'actuel projet, le remplacement des fenêtres existantes par de nouvelles fenêtres au cadrage en aluminium noir reste d'actualité et s'appliquera aux nouvelles ouvertures.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 mars 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-03-26



Dossier # : 1186470015

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de la façade avant de l'immeuble situé au 244-250, 16e Avenue |

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date du 12 février 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation de transformation de la façade avant de l'immeuble situé au 244-250, 16^e Avenue.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-27 19:04

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470015**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de la façade avant de l'immeuble situé au 244-250, 16e Avenue |

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation de la façade avant de l'immeuble situé au 244-250, 16e Avenue

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le bâtiment à l'étude, construit en 1909, a connu plusieurs transformations passant ainsi de deux (2) habitations unifamiliales à une habitation tri-familiale puis à un bâtiment mixte avec rez-de-chaussée commercial. L'immeuble a également connu un certain nombre d'agrandissements et de transformations réalisés au gré des besoins de ses occupants. En 2015, lors de la modification du Règlement de zonage initiée par l'arrondissement dans le cadre de la revitalisation de la rue Notre-Dame, le bâtiment mixte s'est retrouvé dans une zone exclusivement résidentielle et son espace commercial, occupé par un salon de coiffure, est tombé sous la protection des droits acquis.

Au départ des occupants du salon de coiffure, le propriétaire s'est vu dans l'obligation de louer exclusivement pour le même usage afin de conserver son droit acquis, ce qu'il n'a pas réussi à faire.

Afin de rentabiliser son investissement et éviter la vacation des locaux, le requérant a souhaité transformer son local commercial en logement et se conformer ainsi à la réglementation actuelle.

Interventions extérieures

En plus de la mise en conformité de l'espace intérieur due au changement d'usage, le propriétaire de l'immeuble projette d'apporter quelques transformations extérieures. Il propose donc de remplacer la vitrine commerciale par une fenêtre en saillie, à caissons et aux fenêtres carrelées.

Le requérant a opté pour un cadrage en bois, de couleur blanche. Pour la porte d'entrée, il reprendra la couleur de la porte voisine, soit gris foncé.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 mars 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-03-26

**Dossier # : 1186470011**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un développement résidentiel de trente (30) unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec (Jenkins - Maisons de ville JML) |

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date des 3, 5 et 12 février 2018 accompagnant une demande de permis de construction d'un développement résidentiel de trente (30) unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec (Jenkins - Maisons de ville JML), aux conditions suivantes :

- Que le rapport sur la qualité de l'air élaboré par S-Air Consultants soit complété et validé;
- Qu'aucun permis de construction ne soit délivré avant la réalisation, complète et conforme, des travaux d'infrastructures sur le site de l'ancienne Jenkins, telle que prévue dans l'annexe jointe au Protocole d'entente sur les infrastructures adoptée à la séance du conseil d'arrondissement de Lachine le 10 avril 2017 par la résolution numéro CA17 19 0116.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-29 16:56**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470011

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un développement résidentiel de trente (30) unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec (Jenkins - Maisons de ville JML) |

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un développement résidentiel de trente (30) unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Une analyse approfondie de la proposition de JML, incluant les maisons de ville le long de la limite est du site de la Jenkins ainsi que les duplex au nord du parc et le long de la limite ouest, a imposé un traitement du projet en plusieurs parties, soit :

Les maisons de ville : à l'exception du terrain nord-est qui fera l'objet d'une procédure de PIIA. L'analyse de la proposition a également mis en évidence des éléments dérogatoires qui seront traités en dérogation mineure.

Le terrain nord-est : sur ce dernier, la construction ne dépasse pas une implantation au sol de 25 %, inférieure aux 30 % exigés par le règlement de zonage et le Plan d'urbanisme. Le traitement de ce terrain requiert soit un PPCMOI accompagné d'une modification du zonage, soit une augmentation du taux d'implantation du sol permettant d'appliquer une procédure de PIIA. Les requérants ne se sont pas encore positionnés quant à cet élément.

Les duplex : ceux-ci, initialement dérogatoires en matière de stationnement, devront faire l'objet d'un projet particulier (PPCMOI). En effet, les membres du CCU ont recommandé la proposition des requérants de prévoir quatre (4) terrains permettant de palier à cette lacune. Ces derniers, dépourvus de constructions, contreviennent au règlement de zonage qui n'autorise pas l'aménagement d'une aire de stationnement sur un terrain vacant.

La présente étude portera donc sur les maisons de ville.

Implantation et volumétrie

Le long de la limite entre le site de l'ancienne Jenkins et de la compagnie MAAX, les rangées de maisons de ville sont implantées dans l'axe est-ouest. Elles comptent chacune six (6) unités s'élevant sur quatre (4) niveaux : sous-sol, RDC, étage supérieur et mezzanine.

Parti architectural

Les concepteurs ont opté pour une architecture contemporaine, caractérisée par des lignes droites, un assemblage de volumes cubiques et une large fenestration à multiples sections.

Pour le revêtement extérieur, le choix s'est porté sur un assemblage de briques. La première, foncée et au fini lisse, recouvre la partie inférieure de l'immeuble. La brique beige se retrouve essentiellement sur le volume supérieur et largement sur les façades latérales.

Des insertions métalliques de couleur gris foncé ponctuent les façades et rappellent le revêtement extérieur des mezzanines. Des panneaux métalliques au fini bois prolongent les ouvertures (portes et fenêtres) en façade avant.

Stationnement et aménagement paysager

Les rangées de maisons de ville sont organisées de façon à créer des allées intérieures communes menant aux stationnements en façade avant. Chacune des unités compte deux espaces de stationnement, intérieur et extérieur.

L'espace entre les façades arrière est occupé par les terrasses qui s'ouvrent sur une aire de verdure. Celle-ci se poursuit jusqu'en bordure de la nouvelle rue et le long de MAAX, occupant l'ensemble des cours.

La plantation d'arbres y est prévue, cependant le plan d'aménagement paysager demeure en cours d'élaboration.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 février 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-03-29

**Dossier # : 1186470017**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment multifamilial de 51 unités sur le lot portant le numéro 5 599 410 du cadastre du Québec (intersection de la rue Victoria et de l'avenue George-V) |

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date des 2 décembre 2015, 22 novembre 2017, 8 et 9 mars 2018 accompagnant une demande de permis de construction d'un bâtiment multifamilial de 51 unités sur le lots portant le numéro 5 599 410 du cadastre du Québec (intersection de la rue Victoria et de l'avenue George-V), à la condition suivante:
- Qu'aucun permis de construction ne soit délivré avant la réalisation, complète et conforme, des travaux d'infrastructures sur le site de l'ancienne Jenkins, telle que prévue dans l'annexe jointe au Protocole d'entente sur les infrastructures adoptée à la séance du conseil d'arrondissement de Lachine le 10 avril 2017 par la résolution numéro CA17 19 0116.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-29 16:55**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470017

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment multifamilial de 51 unités sur le lot portant le numéro 5 599 410 du cadastre du Québec (intersection de la rue Victoria et de l'avenue George-V) |

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment multifamilial de 51 unités, sur le lot portant le numéro 5 599 410 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet de développement de la portion nord-ouest de la Jenkins avait été favorablement recommandé en 2015. Cependant, la signature de l'entente sur les infrastructures encadrant le projet ayant été entravée par la nécessité d'une nouvelle décontamination ainsi qu'une procédure judiciaire, le projet n'a pu être entériné par le conseil d'arrondissement. Le protocole d'entente a été signé au mois d'août 2017, ce qui a permis la délivrance du permis de lotissement. Une fois cette étape franchie, les dérogations mineures portant sur les différents projets que compte la Jenkins peuvent être approuvées et entérinées par le conseil d'arrondissement.

Suite à une première ébauche du projet et aux commentaires des membres lors de la réunion du mois de novembre 2015, le promoteur a présenté une nouvelle proposition tenant compte de ces derniers.

Implantation

Dans un premier temps, et contrairement à ce qui fût prévu antérieurement, l'ensemble du lot sera construit, soit un total de 51 logements.

Pour ce développement, le promoteur prévoit un stationnement entièrement souterrain comptant 78 cases et y prévoit un espace d'entreposage des déchets. L'entrée du garage serait aménagée le long de l'avenue George-V. Cet élément, initialement prévu sur la rue partagée, à l'intérieur du terrain de l'ancienne Jenkins, a été modifié suite aux travaux de décontamination qui ont modifié le niveau du site et contraint le développeur à revoir l'emplacement de l'entrée de garage.

La structure souterraine permet ainsi l'aménagement du terrain non construit en espace vert, ponctué d'allées piétonnes permettant de faciliter la circulation à l'intérieur du site et vers les artères principales.

Une mezzanine et une terrasse sur le toit font également partie du concept.

Architecture

Suivant la volonté des membres de voir transparaître davantage le passé industriel du site à travers le traitement des façades, les concepteurs ont opté pour un assemblage de brique rouge et d'acier galvanisé.

On retrouve celui-ci principalement au niveau des mezzanines et des parties en retrait des bâtiments de même qu'au niveau de certaines ouvertures (effet de verticalité, encadrement de la partie fenêtrée en avancée) et sur les marquises surmontant les entrées.

Le modèle de fenêtre a évolué à travers les rencontres, passant d'un modèle carrelé rappelant l'ancienne usine à un modèle plus contemporain.

La première proposition prévoyait une entrée d'angle semblable à celles des autres entités formant l'ensemble résidentiel, ce qui donnait un effet redondant et peu dynamique. Celle-ci a donc été troquée pour une nouvelle entrée, vitrée sur une hauteur de près de deux (2) étages, ornée d'une marquise métallique, aux lignes droites, afin de répondre à la recommandation du CCU. La partie vitrée reprend les carreaux des fenêtres et s'insère dans une section en brique gris-marron (Hibernia II, Cie. Hanson).

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 mars 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-03-29

**Dossier # : 1186470010**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un développement résidentiel de trente (30) unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec (Jenkins - Maisons de ville JML) |

D'autoriser, suivant les documents soumis en date des 3, 5 et 12 février 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 2710 relative à l'aménagement des cases de stationnement, d'allées de circulation et d'accès aux terrains pour le développement résidentiel de trente (30) unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec (Jenkins - Maisons de ville JML), ayant pour effet de permettre:

- L'aménagement de deux (2) cases en tandem, pour chaque unité;
- Des accès aux terrains de 3,0 mètres au lieu de 5,5 mètres;
- Des allées de circulation de 2,2 mètres au lieu de 3,0 mètres;

aux conditions suivantes:

- Que le rapport sur la qualité de l'air élaboré par S-Air Consultants soit complété et validé;
- Qu'aucun permis de construction ne soit délivré avant la réalisation, complète et conforme, des travaux d'infrastructures sur le site de l'ancienne Jenkins, telle que prévue dans l'annexe jointe au Protocole d'entente sur les infrastructures adoptée à la séance du conseil d'arrondissement de Lachine le 10 avril 2017 par la résolution numéro CA17 19 0116.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-29 16:57**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470010

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un développement résidentiel de trente (30) unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec (Jenkins - Maisons de ville JML) |

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'autorisation d'une dérogation mineure permettant :

- l'aménagement de deux (2) cases de stationnement en tandem, pour chaque unité d'habitation;
- un accès au terrain de moindre dimension;
- une allée de circulation de moindre dimensions;

pour un (1) développement résidentiel de trente (30) unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 427, 5 599 428, 5 599 429, 5 599 430, 5 599 431 et 5 599 432 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les constructions JML ont déposé un concept de maisons de ville le long de la limite est du site de l'ancienne Jenkins. Le développement compte 35 unités, étalées sur sept (7) lots. Une première analyse a permis de constater que la proposition sur le lot longeant la rue Victoria et portant le numéro 5 599 433 n'était pas conforme. En effet, le taux d'implantation ne rejoint pas les minimas imposés par le Règlement sur le Zonage et le Plan d'urbanisme. Il sera donc exclu de la présente demande.

L'analyse réglementaire normative de six (6) restant a fait ressortir les non conformités suivantes :

- Aménagement de deux (2) cases de stationnement en tandem;
- Largeurs des allées de circulation dérogatoires;
- Accès aux terrains dérogatoires.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 février 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-03-29

**Dossier # : 1186470016**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment multifamilial de 51 unités sur le lot portant le numéro 5 599 410 du cadastre du Québec (intersection de la rue Victoria et de l'avenue George-V) |

D'autoriser, suivant les documents soumis en date des 2 décembre 2015, 22 novembre 2017 et 8 et 9 mars 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 2710 relative à la construction d'un nouveau bâtiment multifamilial sur le lot portant le numéro 5 599 410 du cadastre du Québec (coin de la rue Victoria et de l'avenue George-V), ayant pour effet:

- De permettre l'aménagement d'un accès au stationnement intérieur en cour avant, et ce, bien que le Règlement prévoit que l'accès à une construction souterraine et non apparente servant de stationnement ne doit en aucun cas être situé dans la marge de recul avant;
- De permettre, pour un nouveau bâtiment multifamilial, une marge arrière de 2,5 mètres au lieu de 4,6 mètres et ce, bien que le Règlement prévoit, pour un lot transversal, une marge minimale adjacente à la rue égale à celle prescrite à la grille des normes d'implantation pour la marge avant;
- De permettre l'implantation d'une aire de stationnement intérieure à une distance de 2,5 mètres de la ligne de rue, et ce, bien que le Règlement prévoit que toute partie d'une construction souterraine et non apparente servant au stationnement soit située à une distance de 4,0 mètres de la ligne de rue;

à la condition suivante:

- Qu'aucun permis de construction ne soit délivré avant la réalisation, complète et conforme, des travaux d'infrastructures sur le site de l'ancienne Jenkins, telle que prévue dans l'annexe jointe au Protocole d'entente sur les infrastructures adoptée à la séance du conseil d'arrondissement de Lachine le 10 avril 2017 par la résolution numéro CA17 19 0116.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-29 16:55

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470016

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment multifamilial de 51 unités sur le lot portant le numéro 5 599 410 du cadastre du Québec (intersection de la rue Victoria et de l'avenue George-V) |

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'une dérogation mineure permettant :

- l'aménagement d'un accès au stationnement souterrain dans la cour avant;
- une marge arrière de 2.5 mètres;
- l'implantation de la structure souterraine à une distance de 2.5 mètres de la ligne de rue.

pour un (1) bâtiment résidentiel, situé sur le lot portant le numéro 5 599 410 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

En 2015, le développeur Pentian proposait un projet de 51 condoplex sur le terrain au coin de la rue Victoria et de l'avenue George-V, sur le site de l'ancienne Jenkins. Le projet compte trois (3) volumes reliés par une structure souterraine servant de stationnement. Lors des premières présentations, quelques éléments dérogatoires avaient été relevés, soit la marge arrière, la distance du garage souterrain par rapport à la ligne de rue et la superficie de la terrasse sur le toit.

Le Règlement sur le Zonage ayant été modifié au printemps 2016, un des éléments de la dérogation mineure, soit la superficie des terrasses au toit, est désormais caduc. Rappelons que le Règlement prévoyait une superficie maximale correspondant à 5 % de celle du terrain sur lequel est érigé le bâtiment.

Un (1) nouvel élément est également apparu lors de la reconfiguration de l'accès au terrain. En effet, le règlement municipal prévoit que tout accès à une structure souterraine soit situé ailleurs que dans la cour avant.

DESCRIPTION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 mars 2018 ayant trait à ce dossier.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-03-29



Dossier # : 1180415002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation d'un équipement mécanique de type thermopompe sur le toit pour l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 3 378 758 du cadastre du Québec (80, 53e Avenue) |

D'autoriser, suivant les documents soumis en date du 15 août 2017, la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 2710 relative à l'emplacement d'un équipement mécanique pour l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 3 378 758 du cadastre du Québec (80, 53^e Avenue), ayant pour effet de permettre, à la condition qu'un écran végétal soit installé afin de dissimuler l'appareil mécanique, l'installation d'un tel appareil sur le toit de l'immeuble, et ce, bien que le Règlement prévoit que les appareils de climatisation, chauffe-eau, thermopompes et génératrices sont permis dans les cours arrière et latérales et à une distance minimale de 2,0 mètres de toute limite de propriété.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-29 16:58

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180415002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'installation d'un équipement mécanique de type thermopompe sur le toit pour l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 3 378 758 du cadastre du Québec (80, 53e Avenue) |

CONTENU

CONTEXTE

Les propriétaires du bâtiment résidentiel situé au 80, 53e Avenue ont présenté une demande de dérogation mineure pour permettre l'installation de l'équipement mécanique de type thermopompe sur le toit du bâtiment en question.

Étant donné la configuration du site et la forme du bâtiment, l'emplacement de l'équipement mécanique de type thermopompe autorisé par l'article 4.37 du Règlement de zonage 2710 de l'arrondissement de Lachine ne peut être respecté.

La Direction du développement du territoire et des services administratifs a donc étudié la demande en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA10-19003).

La requête est admissible en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1) et est conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La propriété visée est un bâtiment mitoyen, de configuration atypique et d'occupation résidentielle unifamiliale.

L'acquisition de ce bâtiment par les requérants s'est faite en 2001. Ayant subi plusieurs transformations, les dernières rénovations majeures remontent à 2004, date à laquelle une demande de permis a été déposée à l'arrondissement pour autoriser les travaux de transformation et d'agrandissement de cette propriété. Les travaux de transformation incluaient, entre autres, l'ajout d'un étage, la construction d'un garage détaché. En 2005, un thermorégulateur a été installé sur le toit de la partie du bâtiment situé du côté nord-est et comprenant un seul étage. En 2015, il a été remplacé par un nouvel appareil plus performant et respectant les normes environnementales.

Toutefois, bien que la distance de 2 mètres minimale exigée par le Règlement de zonage soit respectée, l'emplacement sur le toit d'un bâtiment contrevient à l'article 4.37 du Règlement de zonage 2710 de l'arrondissement de Lachine qui stipule que «Les

thermopompes, chauffe-eau et appareils de climatisation doivent être implantés dans les cours arrière ou latérales et à une distance minimale de 2,0 mètres de toute limite de propriété.».

Une analyse du projet démontre que ce dernier déroge à l'article 4.37 du Règlement de zonage 2710 de l'arrondissement de Lachine

JUSTIFICATION

En tenant compte des critères d'évaluation d'une demande de dérogation mineure énoncés par le Règlement portant sur les dérogations mineures numéro RCA10-19003, la DDTSA ne s'oppose pas à cette demande pour les raisons suivantes :

- l'intervention ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;
- l'élément présenté est sujet à une dérogation, tel que prévu dans le règlement numéro RCA10-19003 sur les dérogations mineures;
- le fait d'accorder la dérogation mineure n'a pas pour effet de mettre en danger la sécurité, la santé ou le bien-être des personnes;
- la dérogation ne paraît pas avoir pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins, puisqu'il s'agit d'un appareil performant et respectant les normes environnementales.
- l'application de la réglementation semble causer préjudice au requérant;
- les travaux doivent avoir fait l'objet, selon le cas, d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation;
- les travaux ont été exécutés de bonne foi et un certificat d'autorisation sera émis suite à l'adoption de la résolution approuvant la présente demande de dérogation mineure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sihem BAHLOUL-MANSOUR
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-03-29



Dossier # : 1186470018

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement et de transformation d'un bâtiment unifamilial situé sur le lot portant le numéro 2 135 062 du cadastre du Québec (785, 6e Avenue) |

D'autoriser, suivant les documents soumis en date du 9 février 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 2710 relative à l'agrandissement et la transformation d'un bâtiment résidentiel situé sur le lot portant le numéro 2 135 062 du cadastre du Québec (785, 6^e Avenue), ayant pour effet de permettre la construction d'un bâtiment unifamilial d'une hauteur de 4,30 mètres, et ce, bien que la grille des normes d'implantation 9B/38B exige une hauteur minimale de 5,5 mètres.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-27 19:04

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470018**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement et de transformation d'un bâtiment unifamilial situé sur le lot portant le numéro 2 135 062 du cadastre du Québec (785, 6e Avenue) |

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'une dérogation mineure permettant :
- une hauteur minimale de 4,30 mètres.

pour un (1) bâtiment résidentiel, situé sur le lot portant le numéro 2 135 062 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Les propriétaires du bâtiment de la 6^e Avenue ont soumis un projet d'agrandissement de leur propriété l'hiver dernier. La première analyse du projet a toutefois démontré qu'au-delà de l'ajout, les travaux impliquaient le déplacement du volume existant, la construction de nouvelles fondations et la modification de l'enveloppe pour l'agencement du tout.

Le nouveau bâtiment alliera donc un agrandissement, légèrement en retrait, à la structure de la shoe box d'origine qui sera déplacée vers la ligne latérale gauche. Le tout sera recouvert d'un clin de Canexel, couleur granite.

En cour avant, une galerie, surmontée d'une marquise en revêtement métallique, couleur cèdre, que prolonge une rampe pour personnes à mobilité réduite. Deux (2) colonnes recouvertes de pierre, dans des tons de beige et de gris, retiennent la marquise. En cour arrière, une terrasse prolonge le bâtiment.

La façade avant est largement fenêtrée. Les concepteurs ont opté pour des fenêtres en hauteur pour le volume d'origine et en largeur pour l'ajout. L'ensemble des ouvertures, portes et fenêtres sont encadrées de métal noir.

À l'exception de l'espace réservé au stationnement en cour avant, la totalité du terrain non construit sera aménagée.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 mars 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les coûts de la dérogation mineure seront assumés par l'arrondissement

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-03-26



Dossier # : 1186470019

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment bifamilial sur le lot portant le numéro 1 704 624 du cadastre du Québec (5040, boulevard Saint-Joseph) |

D'autoriser, suivant les documents soumis en date du 5 mars 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 2710 relative à la construction d'un bâtiment résidentiel bifamilial situé sur le lot portant le numéro 1 704 624 du cadastre du Québec (5040, boulevard Saint-Joseph), ayant pour effet de permettre l'implantation d'un nouveau bâtiment à plus de 5 degrés par rapport à la ligne de rue, et ce, bien que le Règlement prévoie que tout nouveau bâtiment principal doit s'implanter de façon à ce que sa façade principale soit parallèle à la rue et forme un angle maximal de 5 degrés avec celle-ci.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-27 19:04

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470019

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment bifamilial sur le lot portant le numéro 1 704 624 du cadastre du Québec (5040, boulevard Saint-Joseph) |

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'une dérogation mineure permettant :
- l'implantation de la façade avant formant un angle de plus de 5° avec la ligne de rue
pour un (1) bâtiment résidentiel, situé sur le lot portant le numéro 1 704 624 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La petite maison blanche, longtemps nichée en fond de cour, a récemment fait l'objet d'une demande de démolition complète après plusieurs années de tentatives d'acquisition avortées.

Le bâtiment datant du 18^e siècle laissera donc place à une habitation bifamiliale constituée, sur sa partie avant, par un volume reprenant les caractéristiques de la maison traditionnelle québécoise, prolongée par un second volume offrant l'aspect d'un ajout dans la cour arrière.

La nouvelle construction vient, par ailleurs, s'implanter sur une partie courbe du boulevard Saint-Joseph, ce qui ne permet pas de rejoindre la norme du Règlement sur le Zonage exigeant que tout nouveau bâtiment doive s'implanter à 5 degrés ou moins par rapport à la ligne de rue.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 mars 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-03-26



Dossier # : 1186470020

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Opération cadastrale - frais de parc de 41 157 \$ - lot 1 704 624 du cadastre du Québec situé au 5040, boulevard Saint-Joseph |

D'accepter la somme de 41 157 \$ à des fins de frais de parc, que le propriétaire du lot portant le numéro 1 704 624 du cadastre du Québec situé au 5040, boulevard Saint-Joseph doit transmettre à la Ville en satisfaction des articles 2 et 3 du Règlement numéro 07-012 relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine, équivalant à 10 % de la valeur du lot;
D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-27 19:05

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470020

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Opération cadastrale - frais de parc de 41 157 \$ - lot 1 704 624 du cadastre du Québec situé au 5040, boulevard Saint-Joseph |

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'approbation du projet de démolition du bâtiment unifamilial existant, un projet de remplacement a été proposé par les nouveaux acquéreurs du terrain. Il s'agit d'un bâtiment bifamilial de deux (2) étages.

Le terrain devant être redéveloppé, le projet est soumis à une contribution pour fins de parc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Étant donné que le projet implique la démolition du bâtiment existant sis au 5040, boulevard Saint-Joseph et la reconstruction d'un nouveau bâtiment sur le lot numéro 1 704 624, des frais de parc sont exigibles pour ledit lot avant l'émission d'un permis de construction conformément aux articles 2 et 3 du Règlement numéro 07-012. De plus, conformément à l'article 3 du Règlement numéro 07-012, le propriétaire doit, au choix du conseil d'arrondissement :

1° céder gratuitement à la Ville un terrain dont la superficie est égale à 10 % de la superficie du site et qui a été identifié, par résolution du conseil d'arrondissement, comme convenant à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux, ou au maintien d'un espace naturel et dont le propriétaire est habilité à faire cette cession;

2° verser à la Ville une somme égale à 10 % de la valeur du site;

3° céder à la Ville un terrain et effectuer le versement d'une somme dont la valeur totale est égale à 10 % de la valeur du site.

Description de l'emplacement :

Matricule : 8833-20-1805-5-000-0000
Adresse : 5040, boulevard Saint-Joseph
Lot actuel : 1 704 624

JUSTIFICATION

La superficie correspondant à 10 % de la superficie totale du terrain, soit 83,19 mètres carrés, en tenant compte de la configuration en profondeur du terrain et de son emplacement entre deux (2) terrain construits, ne permet pas l'aménagement d'un parc. L'absence d'un espace vert adjacent ne permet pas non plus de considérer un agrandissement de celui-ci. La DDTSA recommande ainsi que la contribution pour frais de parc corresponde à une somme égale à 10 % de la valeur du site.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Selon la Direction de l'évaluation foncière pour le rôle de 2017, ce lot est évalué à 403 500,00 \$. Pour 2018, il faut ajouter le facteur d'indexation de 2 %, la valeur est donc de 411 570,00 \$

De plus, les frais de parc établis en fonction de l'article 4.2 du Règlement numéro 07-012 sont de 10 % de la valeur du terrain.

En conséquence, conformément aux articles 2 et 3 du Règlement numéro 07-012, des frais au montant de 41 157,00 \$ sont exigibles à titre de frais de parc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-03-26



Dossier # : 1184437003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Réception de la liste de mouvement de personnel |

De recevoir la liste de mouvement de personnel telle que soumise, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-03-26 12:48

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1184437003**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Réception de la liste de mouvement de personnel |

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procède à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du Conseil d'arrondissement, afin de les informer des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

La liste en pièce jointe informe le Conseil d'arrondissement des mouvements de personnel de l'arrondissement, du 25 février au 23 mars 2018, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie SABOURIN
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Caroline MAYER
Chef de division - Ressources Humaines

Le : 2018-03-26



Dossier # : 1184408003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Renouvellement de mandat et nomination de nouveaux membres résidents au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine |

D'approuver, en vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme numéro RCA10-19002, le renouvellement du mandat d'un membre résident pour une période d'un an et la nomination de quatre nouveaux membres résidents pour une période de deux ans au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-04-06 09:45

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1184408003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'arrondissement |
| Projet : | - |
| Objet : | Renouvellement de mandat et nomination de nouveaux membres résidents au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Lachine |

CONTENU

CONTEXTE

Le mandat des membres résidents arrive à sa fin le 15 avril 2018, selon l'article 7 du Règlement RCA10-19002 sur le Comité consultatif d'urbanisme. À cet effet, et en vertu du même article, nous désirons renouveler le mandat d'un membre résident actuel, pour une période d'un (1) an et de nommer quatre nouveaux membres résidents pour une période de deux (2) ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Séance ordinaire du lundi 11 avril 2016 - Résolution : CA16 19 0142 - Sommaire décisionnel 1166470010 - Comité consultatif d'urbanisme - Nomination de membres résidents

DESCRIPTION

Il est ainsi proposé, en vertu de l'article 7 du Règlement RCA10-19002 de renouveler, pour une période de un (1) an, le mandat d'un membre résident actuel et d'en nommer quatre nouveaux pour une période de deux (2) ans.

JUSTIFICATION

Actuellement, selon l'article 4 du Règlement RCA10-19002, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) se compose d'un représentant du conseil et de cinq (5) représentants des citoyens nommés par résolution du conseil d'arrondissement. Le maire d'arrondissement, ou en son absence ou en son incapacité d'agir, le maire suppléant, est membre d'office dudit comité. De plus, le conseil d'arrondissement adjoint au CCU les personnes ressources suivantes : le directeur de la Direction du développement du territoire et des services administratifs ainsi que toute autre personne dont les services professionnels externes peuvent être nécessaires.

Selon l'article 17 de ce même règlement, quatre membres du comité constituent le quorum. La présence d'un membre du conseil d'arrondissement est nécessaire à la tenue de toute séance du CCU. Chaque membre du CCU dispose d'un droit de vote.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SÉGUIN
Directeur d'arrondissement adjoint

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-03-28